



Organisation  
internationale  
du Travail



8 TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



## ► Impact probable du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8

Enquête d'opinion auprès des  
organisations syndicales  
OIT-ACTRAV



# ► Impact probable du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8

Enquête d'opinion auprès des  
organisations syndicales  
OIT-ACTRAV

Février 2021

Copyright © Organisation internationale du Travail 2021  
Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

*Impact probable du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8  
Enquête d'opinion auprès des organisations syndicales*

ISBN: 9789220338315 (Version imprimée)  
9789220338322 (Web PDF)

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

---

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

Conception et mise en page par le Centre international de formation de l'OIT, Turin – Italie

Photo de couverture: © OIT

# Table des matières

Avant-propos .....	v
Remerciements .....	vii
Résumé .....	viii
Liste des abréviations .....	xi
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>1.2 Objectifs .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Méthodologie .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Enquête sur les répercussions négatives et celles potentiellement positives du COVID-19 .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2 Entretiens avec des informateurs clés .....</b>	<b>8</b>
<b>2.3 Compilation du rapport et sources de données secondaires .....</b>	<b>8</b>
<b>3. Profil des répondants .....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 Profil des répondants .....</b>	<b>10</b>
3.1.1 Couverture géographique de l'enquête en ligne .....	10
3.1.2 Niveau organisationnel des répondants .....	11
<b>3.2 Profil des informateurs clés interviewés .....</b>	<b>11</b>
<b>4. Les répercussions du COVID-19 sur l'ODD 8 .....</b>	<b>12</b>
<b>4.1 Les répercussions probables du COVID-19 sur la mise en œuvre de l'ODD 8 .....</b>	<b>13</b>
<b>4.2 Les répercussions probables du COVID-19 sur l'action des organisations syndicales en faveur des ODD .....</b>	<b>17</b>
<b>4.3 Répercussions probables du COVID-19 sur quatre des cibles et indicateurs de l'ODD 8 ..</b>	<b>18</b>
4.3.1 Cible 8.5: plein emploi productif et travail décent d'ici 2030 .....	19
4.3.2 Indicateur 8.5.1: rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap .....	20
4.3.3 Indicateur 8.5.2: taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap à l'échelle des régions .....	22
4.3.4 Cible 8.6: d'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation .....	24
4.3.5 Cible 8.7: d'ici 2025 supprimer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et les pires formes de travail des enfants .....	26
4.3.6 Cible 8.8: défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs .....	28



<b>5. Répercussions probables du COVID-19 sur les différents piliers du travail décent</b> .....	30
<b>5.1 L'agenda du travail décent</b> .....	31
5.1.1 Création d'emplois.....	31
5.1.2 Droits au travail.....	33
5.1.3 Protection sociale.....	35
5.1.4 Dialogue social.....	37
<b>5.2 Problématiques de transformation liées aux ODD</b> .....	38
<b>6. Conclusions et recommandations</b> .....	41
<b>6.1 Conclusions</b> .....	42
<b>6.2 Recommandations</b> .....	43
6.2.1 Mise en œuvre de l'ODD 8.....	43
6.2.2 Cibles et indicateurs de l'ODD 8.....	44
6.2.3 Agenda du travail décent.....	45

<b>Annexe 1: Questionnaire</b> .....	47
--------------------------------------	----

#### Liste des figures

<b>Figure 1</b> Région d'origine des répondants.....	10
<b>Figure 2</b> Niveau organisationnel des répondants.....	11
<b>Figure 3</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8.....	13
<b>Figure 4</b> Perception par les responsables syndicaux de l'impact du COVID-19 sur l'action de leur organisation en faveur des ODD.....	18
<b>Figure 5</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.5 de l'ODD 8.....	19
<b>Figure 6</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur l'indicateur 8.5.1.....	21
<b>Figure 7</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur l'indicateur 8.5.2.....	23
<b>Figure 8</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.6.....	25
<b>Figure 9</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.7.....	27
<b>Figure 10</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.8.....	28
<b>Figure 11</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la création d'emplois.....	33
<b>Figure 12</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur les droits au travail.....	35
<b>Figure 13</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur la protection sociale.....	35
<b>Figure 14</b> Perception de l'impact du COVID-19 sur le dialogue social.....	37
<b>Figure 15</b> Classement des problématiques de transformation par région.....	39

#### Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Liste des groupes et nombre d'informateurs interviewés.....	11
--	----

# Avant-propos

Lors de la 108<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (CIT), le Conseil d'administration du BIT a adopté la *Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail* comme cadre d'orientation de l'action de l'OIT pour les 100 prochaines années. Cette déclaration souligne l'importance du multilatéralisme et la nécessité pour l'OIT de jouer son rôle de garante de la cohérence des politiques au sein du système multilatéral. Malheureusement, quelques mois après l'adoption de la déclaration, le nouveau coronavirus a plongé le monde entier dans une crise sans précédent dans l'histoire contemporaine.

En tant qu'agence des Nations Unies chargée de définir les normes internationales du travail, d'élaborer les politiques et concevoir les programmes de promotion du travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, l'OIT reconnaît que cette crise a un visage humain et que par conséquent toutes les réponses politiques et pragmatiques à y apporter doivent être centrées sur l'humain. A cet égard, l'OIT propose une série complète de recommandations sur les principales orientations politiques qui devraient faire partie de ces réponses.

De même, les normes internationales du travail, l'agenda du travail décent et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) fournissent ensemble une base solide aux efforts déployés au niveau national pour «reconstruire, mais en mieux». Le dialogue social doit rester au cœur de l'élaboration des politiques durant la crise, y compris en s'appuyant sur la technologie pour maintenir la communication entre les partenaires sociaux et leur implication tout au long de la crise. La solidarité et la coopération internationales, intranationales, interrégionales et entre les différentes organisations internationales, y compris au niveau des organisations de travailleurs, sont essentielles pour que chaque pays se relève de cette crise sans laisser personne de côté.

La décennie d'action au service des objectifs de développement durable (ODD) a démarré du mauvais pied en raison du COVID-19. Toutefois, même si le tableau est plutôt sombre, la crise actuelle devrait avoir quelques répercussions positives sur l'ensemble des ODD. C'est pourquoi, la tâche d'ACTRAV pendant cette pandémie est de collaborer avec les autres départements et les mandants de l'OIT pour faire avancer le cadre politique mis en place par l'Organisation afin d'amortir l'impact économique et social de la crise du COVID-19. Cette collaboration a aussi pour but de promouvoir l'approche globale du système des Nations Unies visant à apporter une réponse socio-économique immédiate au COVID-19.

Afin d'apporter un soutien approprié aux organisations syndicales, il nous fallait connaître leur point de vue quant aux répercussions négatives et positives probables du COVID-19 sur la réalisation des ODD et plus particulièrement de l'ODD 8. C'est pourquoi ACTRAV a fait réaliser une évaluation de référence du point de vue de responsables et experts syndicaux

du monde entier dont les résultats sont présentés dans ce rapport. Les résultats, conclusions et recommandations qui suivent nous donnent une vision intéressante des difficultés et perspectives qu'entrevoient les organisations syndicales pour le Programme 2030 en raison du COVID-19. Ils nous fournissent également une base solide pour continuer à soutenir les initiatives des organisations syndicales en faveur du Programme 2030 à tous les niveaux.

Au nom d'ACTRAV, je tiens à remercier la Confédération syndicale internationale (CSI), et plus particulièrement le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD), pour le précieux soutien qu'ils nous ont apporté tout au long de cette étude. Nos sincères remerciements vont aussi à tous les responsables et experts syndicaux de par le monde qui ont accepté d'y participer.

Je souhaite aussi saluer les efforts considérables déployés par l'équipe multilatérale OIT-ACTRAV – Hilma Mote, Ariel Castro et Grayson Koyi – pour conceptualiser, coordonner et finaliser ce travail. Je remercie également Anne Gasparini d'ACTRAV qui a pris en charge tous les aspects administratifs de cette étude, ainsi que Diana Quiroz et Eline Achterberg du cabinet d'études et de conseil Profundo pour l'excellente qualité de leur travail et de leur collaboration sur ce projet.

Nous sommes ravis de présenter ce rapport à tous les mandants de l'OIT, en particulier aux organisations syndicales. Nous espérons que nos résultats, conclusions et recommandations leur apporteront une base utile pour stimuler la réflexion politique et l'information des syndicats quant à l'impact du COVID-19 sur le Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial.

Maria Helena André  
Directrice du Bureau des activités  
pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT



## Remerciements

Ce rapport a été compilé par l'équipe de recherche du cabinet d'études Profundo composée de Diana Quiroz et Eline Achterberg, assistée de Linnea Wikström. La conceptualisation de ce travail, y compris la rédaction de la note conceptuelle et l'élaboration des instruments de collecte des données, ont été réalisées par Hilma Mote et Ariel Castro d'ACTRAV. La coordination de l'ensemble du projet a été assurée par Hilma Mote avec l'aide d'Anne Gasparini. Nous remercions Grayson Koyi pour ses précieux commentaires sur ce rapport.

L'accès au public visé par notre enquête a été amplement facilité par le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD). C'est pourquoi je profite de cette occasion pour remercier Paola Simonetti et Diego Gonzalez de la CSI pour leur aide. Nos remerciements vont également à tous les membres des organisations syndicales régionales, trop nombreux pour les citer tous, qui ont facilité notre travail.

Nous sommes également très reconnaissants aux fonctionnaires des bureaux régionaux d'ACTRAV et à nos collègues sur le terrain pour le soutien qu'ils ont apporté aux enquêteurs.

J'adresse aussi nos remerciements aux collègues qui ont facilité la révision, la production et la publication de ce rapport, notamment Mamadou Souare et Anita Hertereau d'ACTRAV.

La photographie de la page de couverture «Vendeur de légumes au marché de Manille» est publiée ici avec l'aimable autorisation du bureau de l'OIT pour la région Asie-Pacifique (licence CC BY-NC-ND 2.0).

## Résumé

Ce rapporte présente les résultats d'une enquête d'opinion mondiale sur les répercussions probables du COVID-19 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) des Nations Unies. L'enquête est centrée sur l'ODD 8 et plus particulièrement sur les quatre cibles et deux indicateurs pour lesquels l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'institution dépositaire:

- ▶ Cible 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
  - Indicateur 8.5.1. Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap.
  - Indicateur 8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap à l'échelle des régions.
- ▶ Cible 8.6. D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- ▶ Cible 8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- ▶ Cible 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Cette enquête d'opinion mondiale a été commandée par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT et réalisée par le cabinet d'études Profundo B.V. L'objectif était de réunir des données de référence crédibles pour alimenter les travaux d'ACTRAV sur le Programme 2030 et guider ceux sur les ODD et le COVID-19, d'obtenir une première évaluation à ce stade par les organisations syndicales des répercussions positives et négatives du COVID-19 sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier sur les indicateurs de l'ODD 8 ; et de recueillir des informations qui aideraient ACTRAV à élaborer en temps utile des messages et des campagnes de sensibilisation appropriés sur le rôle des organisations syndicales dans la réalisation de l'ODD 8 pendant et après la pandémie de COVID-19.

Les conclusions et recommandations de ce rapport s'appuient sur une combinaison de données primaires et secondaires issues de l'enquête en ligne qui a recueilli le point de vue de 130 responsables syndicaux des régions Asie-Pacifique (41 répondants), Afrique subsaharienne (39), Europe (24), Amériques (17) et Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) (9). De plus, onze entretiens ont été réalisés avec des responsables syndicaux aux niveaux national, régional et mondial, parmi lesquels des experts techniques et des représentants d'organisations de travailleurs et d'institutions universitaires qui s'intéressent au monde du

travail. Le point de vue des répondants a été comparé aux données obtenues à partir de l'examen des sources d'information publiées sur ce sujet.

Les résultats globaux dressent un tableau associant points de vue positifs et négatifs. D'une manière générale, un consensus se dégage entre les répondants, les informateurs clés et les sources écrites quant au fait que la progression dans la réalisation de l'ODD 8 accusait déjà du retard avant le début de la crise mondiale. Dans ce contexte, d'après les répondants, la pandémie de COVID-19 va reléguer la mise en œuvre de l'ODD 8 au second plan. Mais, dans le même temps, des questions telles que l'amélioration de la sécurité des environnements de travail et la stimulation de la création d'emplois passeront au premier plan. Dans ces circonstances, la plupart des responsables syndicaux s'attendent à une intensification de l'action de leur organisation en faveur des ODD.

Lorsqu'on examine le point de vue des responsables syndicaux quant à l'impact du COVID-19 sur la réalisation des cibles et indicateurs de l'ODD 8, l'opinion générale oscille entre une progression modérée et une progression très faible voire nulle:

- ▶ Cible 8.5 (Plein emploi productif et travail décent d'ici 2030);
- ▶ Indicateur 8.5.1 (Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap);
- ▶ Indicateur 8.5.2 (Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap);
- ▶ Cible 8.8 (Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs).

En outre, selon les responsables syndicaux interrogés, la progression dans la réalisation de la Cible 8.6 (d'ici 2020 réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation) n'est pas en bonne voie, voire carrément à l'arrêt, et moins de la moitié des objectifs seront atteints. En revanche, le point de vue des répondants en ce qui concerne les progrès accomplis à ce stade pour la Cible 8.7 (d'ici 2025, éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et les pires formes de travail des enfants) est plus positif.

En ce qui concerne l'agenda du travail décent, l'opinion qui prévaut parmi les responsables syndicaux est que le COVID-19 aura un impact positif sur la création d'emplois. Toutefois, ces responsables estiment dans le même temps que les gouvernements à travers le monde se sont surtout efforcés de maintenir les grandes entreprises à flot plutôt que de protéger les emplois et en créer de nouveaux, en particulier pour les travailleurs vulnérables tels que ceux de l'économie informelle et les migrants. De même, les répondants estiment au premier chef que le COVID-19 aura un impact positif sur la protection sociale et le dialogue social. A contrario, le point de vue des répondants en matière de droits au travail est plus mitigé et penche plutôt vers une vision pessimiste.

Enfin, les responsables syndicaux à travers le monde considèrent que l'emploi et le travail décent sont les deux plus gros défis à relever pour la réalisation des ODD, sauf dans la région MENA, où l'élimination du travail des enfants est considérée comme une question plus pressante. En

revanche, dans toutes les autres régions, le travail des enfants est considéré comme le défi le moins important. Pour les répondants d'Europe et des Amériques, le niveau élevé de l'emploi informel est la question la plus urgente, tandis que pour les répondants d'Afrique subsaharienne c'est le chômage des femmes et des jeunes. Dans toutes les régions, la question des inégalités de salaires et de revenus arrive en deuxième ou troisième position sur l'échelle d'importance. Celle de la protection sociale semble aussi moins déterminante dans toutes les régions.

Après examen des données et réponses secondaires des responsables syndicaux, les principales recommandations portent sur les points suivants:

- ▶ **Promotion des politiques** – Les organisations syndicales devraient promouvoir des politiques visant à préserver les emplois existants, créer de nouveaux emplois dans l'économie formelle et faire progresser le travail décent dans l'économie informelle tout en veillant à ce que ces politiques ne portent pas atteinte aux droits des travailleurs et au travail décent.
- ▶ **Campagnes** – Bâtir et mener des campagnes pour combler le déficit d'emplois décents dans l'économie informelle et étendre la protection sociale à tous les travailleurs, y compris ceux qui ont un emploi informel.
- ▶ **Dialogue social** – Les organisations syndicales devraient veiller à être consultées et à participer activement à l'élaboration de la réponse au COVID-19, en insistant sur les éléments clés de l'ODD 8: promotion de l'emploi, droits au travail, protection sociale et dialogue social.
- ▶ **Amélioration des capacités** – Faire évoluer de l'intérieur les organisations syndicales pour qu'elles soient mieux préparées à la reprise et plus résilientes.

**ACTRAV collaborera avec les organisations de travailleurs et les autres entités de l'OIT au siège ainsi qu'aux niveaux régional et national afin de:**

- ▶ promouvoir la consultation et la participation active des syndicats et des organisations de travailleurs à l'élaboration de la réponse au COVID-19 par les gouvernements nationaux;
- ▶ conseiller aux gouvernements d'amplifier leurs efforts pour protéger les emplois existants et en créer de nouveaux dans l'économie formelle tout en veillant à ce que ces politiques ne portent pas atteinte aux droits des travailleurs et au travail décent, en particulier dans les secteurs d'activité les plus touchés par la pandémie;
- ▶ encourager la promotion des politiques budgétaires visant à sauvegarder l'emploi, promouvoir les droits au travail et garantir la protection sociale à tous les travailleurs, avec une attention particulière aux groupes vulnérables qui sont les plus sévèrement affectés par la crise tels que les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants;
- ▶ inciter et aider les gouvernements à créer un environnement propice au dialogue social, dans lequel les partenaires sociaux peuvent partager leur expérience et exprimer librement leurs besoins, afin de faire face aux conséquences sociales et économiques de la pandémie.

Des recommandations plus détaillées par indicateur et pilier du travail décent sont fournies au chapitre 6, Conclusions et recommandations.

## Liste des abréviations

<b>ACTRAV</b>	Bureau des activités pour les travailleurs
<b>BIT</b>	Bureau international du Travail
<b>CC</b>	Convention collective
<b>CSI</b>	Confédération syndicale internationale
<b>EPI</b>	Équipement de protection individuel
<b>FSI</b>	Fédération syndicale internationale
<b>FSM</b>	Fédération syndicale mondiale
<b>ISP</b>	Internationale des services publics
<b>MENA</b>	Région Afrique du Nord et Moyen-Orient
<b>NEET</b>	Sans formation, ni diplôme ni travail
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>RSCD</b>	Réseau syndical de coopération au développement
<b>SST</b>	Sécurité et santé au travail



© OTT / KB Mphoto

# 1. Introduction



Le monde du travail est durement frappé par la pandémie de coronavirus. Outre la menace que cela représente pour la santé publique, les bouleversements économiques et sociaux causés par la pandémie mettent en péril les moyens de subsistance et le bien-être à long terme de millions de personnes. D'après l'OIT, la pandémie devrait avoir un impact dévastateur sur l'emploi dans le monde puisqu'elle a déjà causé la destruction de près de 400 millions d'emplois à temps plein et que 340 millions d'autres risquent de subir le même sort d'ici la fin de 2020 <sup>1</sup>. Pour ce qui est du Programme 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), la pandémie entrave considérablement la réalisation des objectifs de plein emploi et du travail décent pour tous. Cette étude vise à établir une base solide pour anticiper et surmonter les conséquences de la pandémie sur le monde du travail et tirer parti des éventuelles opportunités qu'elles pourraient faire naître.

## 1.1 Contexte

---

Le Programme de développement post-2015 était un processus mené de 2012 à 2015 par les Nations Unies afin de définir le futur cadre de développement mondial qui succéderait aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les objectifs de développement durable (ODD) ont été élaborés pour remplacer les OMD après leur échéance en 2015. Ils constituent le cœur du Programme de développement durable à accomplir d'ici 2030 et décrivent spécifiquement les moyens permettant de les atteindre à leur échéance <sup>2</sup>.

Les ODD sont 17 objectifs intégrant la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement pour un développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs <sup>3</sup>. Pour chacun des 17 ODD, la communauté internationale a défini plusieurs cibles essentielles pour la réalisation des objectifs à l'horizon 2030. À chaque cible sont associés un ou plusieurs indicateurs qui servent à mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte de ces cibles et des objectifs qui les englobent <sup>4</sup>.

Alors que pour les OMD, il y avait 60 indicateurs relativement simples qui utilisaient les ensembles de données et méthodologies existants, les 232 indicateurs des ODD portent sur un périmètre beaucoup plus vaste, sont plus détaillés et s'appuient souvent sur des

---

<sup>1</sup> *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Cinquième édition, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_749442.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_749442.pdf) [consulté en juillet 2020].*

<sup>2</sup> *Decent Work and the Sustainable Development Goals: A Guidebook on ODD Labour Market Indicators, OIT, 2018, <https://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/Guidebook-ODD-En.pdf> [consulté en juillet 2020].*

<sup>3</sup> *Les objectifs de développement durables*, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, n.d., <https://ODDs.un.org/> [consulté en juin 2020].

<sup>4</sup> *Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, UNSD, n.d., [https://unstats.un.org/ODDs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202020%20review\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/ODDs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202020%20review_Fre.pdf) [consulté en juillet 2020].

mesures et des données ventilées innovantes pour lesquelles il n'y a pas de méthodologies universellement reconnues<sup>5</sup>. Cela donne la possibilité de réunir des données plus précises et mieux ciblées en utilisant de nouvelles méthodes mais cela induit également un niveau de complexité bien plus élevé et le besoin de recourir à de nouvelles méthodologies pour suivre la progression dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour chaque indicateur, l'ONU a attribué un rôle de dépositaire à chacune de ses agences ou à une organisation internationale. En tant que dépositaire, il leur incombe de suivre et communiquer la progression de leur indicateur respectif au niveau mondial. Agence des Nations Unies chargée de faire avancer la justice sociale et économique à travers les normes du travail, l'Organisation internationale du Travail (OIT) est dépositaire de 17 indicateurs (11 à elle seule, trois en tant que dépositaire conjoint et trois autres en tant que partenaire), en particulier ceux liés au travail décent dans le cadre de l'ODD 8 qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous<sup>6</sup>.

Malgré des avancées notables, l'ODD 8 n'était pas en voie d'être atteint d'ici 2030 avant même la pandémie de COVID-19. Avec des disparités importantes d'un pays à l'autre et au sein même des pays, les niveaux de chômage sont encore trop élevés, les écarts de salaire entre les femmes et les hommes persistent et les jeunes et les personnes handicapées ont encore de nombreuses difficultés à trouver un emploi décent<sup>7</sup>. L'OIT avait déjà calculé qu'il faudrait accélérer les efforts pour atteindre les cibles de l'ODD 8, mais avec la propagation mondiale du coronavirus à partir du début 2020 et la crise sociale et économique qu'elle a déclenchée, il est devenu extrêmement difficile de prévenir les effets de l'évolution de la situation.

La pandémie soulève des inquiétudes quant au sort des travailleurs vulnérables qui sont touchés de manière disproportionnée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, les graves répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19 risquent d'accentuer le fléau de l'esclavage moderne, qui frappait déjà 40 millions de personnes avant la pandémie, et d'aggraver la menace qui pèse sur les enfants exposés aux pires formes de travail des enfants<sup>8</sup>. Le Rapporteur souligne également que tandis que la pandémie de COVID-19 a touché des milliards d'individus, ses conséquences se font

<sup>5</sup> *Decent Work and the Sustainable Development Goals: A Guidebook on ODD Labour Market Indicators*, OIT, 2018, <https://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/Guidebook-ODD-En.pdf#page=72&zoom=100,94,78> [consulté en août 2020].

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> *Il est temps d'agir pour l'ODD 8: Intégrer le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale*, OIT, 2019, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms\\_741016.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_741016.pdf) [consulté en juin 2020].

<sup>8</sup> *UN rights expert urges States to step-up anti-slavery efforts and protect most vulnerable amid COVID-19*, HCDH, 5 mai 2020, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25863&LangID=E> [consulté en août 2020].

plus durement sentir parmi les personnes occupant un emploi informel, les journaliers, les intérimaires et tous les travailleurs sans protection sociale, qui sont aussi des catégories où les femmes et les travailleurs migrants sont surreprésentés. Sur les 2 milliards de personnes dans le monde qui travaillent dans l'économie informelle, on estime que près de 1,6 milliard sont gravement impactées par les mesures de confinement et/ou travaillent dans les secteurs les plus durement frappés par ces mesures <sup>9</sup>.

De même, les travailleurs migrants subissent licenciements et pratiques de recrutement abusives. Pour trouver du travail à l'étranger, ils doivent souvent s'acquitter de frais de recrutement élevés menant à des emplois faiblement rémunérés. Ils s'endettent ainsi pour une durée pouvant aller jusqu'à deux ans avant même de toucher un salaire leur permettant de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. La crise actuelle du COVID-19 a brusquement mis un terme à l'emploi de millions de travailleurs migrants à travers le monde, dont beaucoup d'entre eux sont endettés auprès d'intermédiaires, membres de leur famille ou petits prêteurs dans leur pays d'origine <sup>10</sup>.

Les femmes qui travaillent dans l'économie informelle sont aussi durement frappées par les conséquences de la crise du COVID-19. Contrairement aux autres crises, qui se caractérisent habituellement par des licenciements, en particulier dans les secteurs dominés par l'emploi masculin, celles engendrées par des maladies infectieuses ont tendance à frapper de manière disproportionnée les secteurs des services employant majoritairement des femmes comme l'hôtellerie-restauration, le tourisme, le commerce de détail <sup>11</sup> et le travail domestique. L'OIT estime à 527 millions (soit 41 % du total de la main d'œuvre féminine) le nombre de femmes qui travaillent dans les secteurs les plus exposés au risque de perte d'emploi comme l'hôtellerie-restauration, l'immobilier, les activités commerciales et administratives, le secteur manufacturier et le commerce de gros ou de détail. Qui plus est, bon nombre de femmes dans ces secteurs travaillent à leur compte ou à la tête de leur propre microentreprise ou TPE. S'y ajoutent 740 millions de femmes travaillant dans l'économie informelle <sup>12</sup>. Les mesures de confinement et de couvre-feu ainsi que l'accès limité de ces femmes à la protection de la santé et de la maternité n'ont fait qu'aggraver leur situation socio-économique. Animées par le besoin de faire vivre leur famille, bon nombre de femmes travaillant à leur compte et celles ayant un emploi dans le secteur informel continuent de travailler malgré l'absence de mesures sanitaires adéquates, ce qui les

---

<sup>9</sup> *Impact des mesures de confinement sur l'économie informelle. Note de synthèse*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms\\_759551.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_759551.pdf) [consulté en juillet 2020].

<sup>10</sup> *Decent Work for Migrant Workers at All Times: Implement Zero Fees and Employer Pays Model for Recruitment of Migrant Workers*, MFAsia, 2019, <http://mfasia.org/decent-work-for-migrant-workers-at-all-times-implement-zero-fees-and-employer-pays-model-for-recruitment-of-migrant-workers/> [consulté en juin 2020].

<sup>11</sup> *The COVID-19 response: Getting gender equality right for a better future for women at work*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_744685.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_744685.pdf) [consulté en juin 2020].

<sup>12</sup> Ibid.

expose à un risque accru de contamination par le coronavirus. Et ce risque est exacerbé par le défaut d'accès aux équipements de protection individuels <sup>13</sup>.

Dans ce contexte, l'OIT recommande de protéger les travailleurs sur leur lieu de travail en <sup>14</sup>:

- ▶ renforçant les mesures de santé et sécurité au travail;
- ▶ adaptant les conditions de travail;
- ▶ prévenant la discrimination et l'exclusion;
- ▶ garantissant le droit universel à la santé;
- ▶ étendant le droit aux congés de maladie.

En outre, l'OIT appelle à s'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions en <sup>15</sup>:

- ▶ renforçant les capacités et la résilience des organisations d'employeurs et de travailleurs;
- ▶ renforçant les capacités des gouvernements;
- ▶ renforçant les institutions et les processus de dialogue social, de négociation collective et de relations professionnelles.

Toutefois, les répercussions exactes qu'aura la crise sur le travail décent et la progression dans la réalisation de l'ODD 8 restent incertaines compte tenu de l'évolution actuelle de la situation sanitaire et économique. Malgré certains signes montrant que la crise a eu aussi des effets positifs tels que la reconnaissance des travailleurs essentiels et le renforcement des régimes de protection sociale, il est clair que dans d'autres domaines il faudra maintenir et accélérer les efforts à tous les niveaux pour atteindre les objectifs du Programme 2030. L'impact de la pandémie de COVID-19 diffère considérablement d'un pays et d'un secteur d'activité à l'autre et en fonction des catégories de travailleurs. C'est pourquoi, toute stratégie doit tenir compte du point de vue des représentants des travailleurs sur la façon de continuer à progresser sur la voie du travail décent pour tous.

## 1.2 Objectifs

---

Compte tenu de sa mission et en conformité avec les priorités de l'OIT pour la période biennale 2020-2021, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT a estimé qu'il était nécessaire de recueillir le point de vue des organisations syndicales

<sup>13</sup> *The invisible coronavirus makes systemic gender inequalities and injustices visible*, Liane Schalatek, 30 avril 2020, <https://us.boell.org/en/2020/04/30/invisible-coronavirus-makes-systemic-gender-inequalities-and-injustices-visible> [consulté en juin 2020].

<sup>14</sup> *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_743155.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743155.pdf) [consulté en juin 2020].

<sup>15</sup> *Un cadre politique pour affronter les répercussions socio-économiques de la crise du COVID-19*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_752164.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_752164.pdf) [consulté en juillet 2020].

sur l'impact probable du COVID-19 sur le Programme 2030 des Nations Unies. L'objectif était de trois ordres:

1. Réunir des données de référence crédibles pour guider l'action d'ACTRAV en faveur du Programme 2030 et lui servir de base pour ses travaux sur les ODD et le COVID-19.
2. Obtenir une première évaluation à ce stade par les organisations syndicales des répercussions positives et négatives du COVID-19 sur les objectifs de développement durable (ODD), en particulier sur les indicateurs de l'ODD 8.
3. Recueillir des informations qui aideraient ACTRAV à élaborer en temps utile des messages et des campagnes de sensibilisation appropriés sur le rôle des organisations syndicales dans la réalisation de l'ODD 8 pendant et après la pandémie de COVID-19.

L'enquête est centrée sur l'ODD 8 et plus particulièrement sur les quatre cibles et deux indicateurs pour lesquels l'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'institution dépositaire:

- ▶ Cible 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- ▶ Indicateur 8.5.1. Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap.
- ▶ Indicateur 8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap à l'échelle des régions.
- ▶ Cible 8.6. D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- ▶ Cible 8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- ▶ Cible 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Le but ultime est de renforcer l'action d'ACTRAV en faveur de la réalisation du Programme 2030, mais aussi et surtout de revoir la stratégie en fonction des problématiques et opportunités engendrées par le COVID-19 de façon à ce que le Bureau puisse mieux répondre aux attentes des organisations de travailleurs aux niveaux national, régional et mondial.





© OIT / M. Crozet

## 2. Méthodologie



Cette étude a été conçue de façon à recueillir le point de vue actuel des organisations syndicales quant aux répercussions négatives et celles potentiellement positives du COVID-19 sur l'ODD 8 à partir d'une combinaison de sources de données primaires et secondaires. Pour les sources primaires, les données ont été collectées via une enquête en ligne et des entretiens avec des informateurs clés. Les données secondaires ont été obtenues à partir de l'examen des publications et des autres sources d'information disponibles.

## 2.1 Enquête sur les répercussions négatives et celles potentiellement positives du COVID-19

ACTRAV a réalisé une enquête d'opinion ciblée afin de recueillir le point de vue des responsables syndicaux aux niveaux national, régional et mondial sur les conséquences, problématiques et opportunités potentielles engendrées par le COVID-19 sur la réalisation des ODD. Le questionnaire a été adressé à 305 responsables syndicaux dans cinq régions du monde. Leurs coordonnées ont été obtenues via le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) de la Confédération syndicale internationale (CSI) ainsi qu'auprès des équipes d'ACTRAV au siège du BIT et sur le terrain. L'OIT est la seule agence tripartite des Nations Unies où les décisions sont prises sur un pied d'égalité par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs <sup>16</sup>. Au sein de cette structure, la CSI est le Secrétariat du Groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT <sup>17</sup>, qui est l'organe exécutif de l'OIT <sup>18</sup>. De ce fait et compte tenu que la CSI représente plus de 200 millions de travailleurs, adhérents des 332 organisations qui lui sont affiliées dans 163 pays et territoires <sup>19</sup>, ACTRAV avait la certitude d'atteindre toutes les organisations syndicales travaillant sur l'ODD 8 à travers le monde.

L'enquête a été menée à l'aide du logiciel SurveyMonkey et consistait en six questions à choix multiples. Afin d'avoir une idée plus précise des réponses des personnes interrogées, un espace était prévu après chaque question pour permettre aux répondants d'expliquer leur réponse. Le délai de réponse à l'enquête était de 30 jours. Les participants avaient la possibilité de répondre au choix en anglais, français, russe, arabe ou espagnol.

<sup>16</sup> *A propos de l'OIT*, OIT, n.d., <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/lang--fr/index.htm> [consulté en juillet 2020].

<sup>17</sup> *Secrétariat du Groupe des travailleurs du Conseil d'administration*, OIT, n.d., [https://www.ilo.org/actrav/about/WCMS\\_DOC\\_ATR\\_ABO\\_WGS\\_FR/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/actrav/about/WCMS_DOC_ATR_ABO_WGS_FR/lang--fr/index.htm) [consulté en juillet 2020].

<sup>18</sup> *Le fonctionnement de l'OIT*, OIT, n.d., <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/lang--fr/index.htm> [consulté en juillet 2020].

<sup>19</sup> *Liste des organisations affiliées*, CSI, 2019, [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/list\\_of\\_affiliates\\_nov\\_2019.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/list_of_affiliates_nov_2019.pdf) [consulté en juillet 2020].

## 2.2 Entretiens avec des informateurs clés

---

Outre l'enquête, des entretiens ciblés ont été réalisés avec des techniciens des organisations syndicales, des représentants de fédérations syndicales internationales (FSI), d'organisations de défense des travailleurs et d'institutions universitaires qui s'intéressent au monde du travail, aux niveaux régional et mondial. Les entretiens ont été guidés par des questions semi-structurées et ont porté sur l'impact probable du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8 et sur les problématiques et opportunités que la pandémie peut potentiellement engendrer dans ce domaine. Au total, 11 entretiens ont eu lieu, d'une durée moyenne de 25 minutes.

## 2.3 Compilation du rapport et sources de données secondaires

---

Ce rapport présente les informations rassemblées à partir des sources de données primaires mais un examen complet de celles provenant des sources secondaires a également été effectué afin de contextualiser les réponses obtenues lors de l'enquête en ligne et auprès des informateurs clés. Le cabinet d'études et de conseil Profundo a compilé tous ces éléments pour produire un rapport mettant en lumière les principaux domaines dans lesquels l'impact du COVID-19 risque de se faire le plus fortement sentir ainsi que les principales opportunités d'action pour les organisations syndicales.



© OIT / M. Crozet

# 3. Profil des répondants

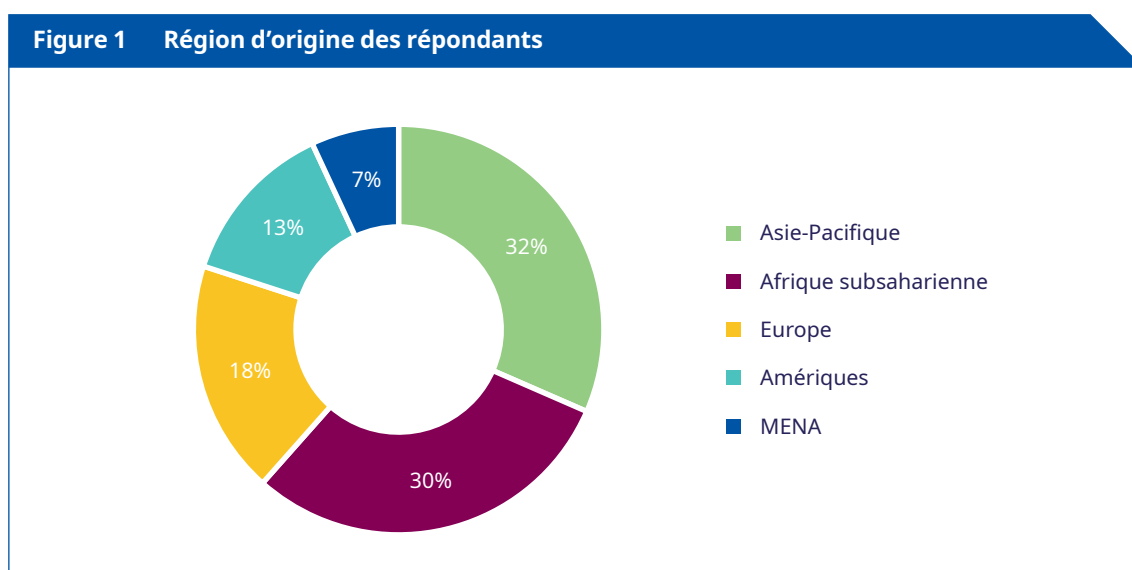
Ce chapitre présente le profil des différents responsables syndicaux et informateurs clés qui ont contribué à cette étude.

## 3.1 Profil des répondants

Cette étude visait à obtenir une vision complète des répercussions du COVID-19 sur l'ODD 8 à partir de l'expérience des responsables syndicaux du monde entier. Même si nous étions conscients de l'importance du respect de la parité hommes-femmes au sein du groupe de répondants afin d'obtenir des résultats assortis d'une dimension de genre, il n'a pas été possible d'y parvenir compte tenu du fait que les responsables syndicaux sont souvent des hommes. Toutefois, notre échantillon n'en est pas moins représentatif dans la mesure où il se rapproche de la répartition hommes-femmes au sein de la main d'œuvre représentée par les responsables et/ou techniciens syndicaux. Hormis le pays d'origine et le niveau organisationnel des syndicats, cette étude n'a recueilli aucune autre donnée démographique auprès des répondants.

### 3.1.1 Couverture géographique de l'enquête en ligne

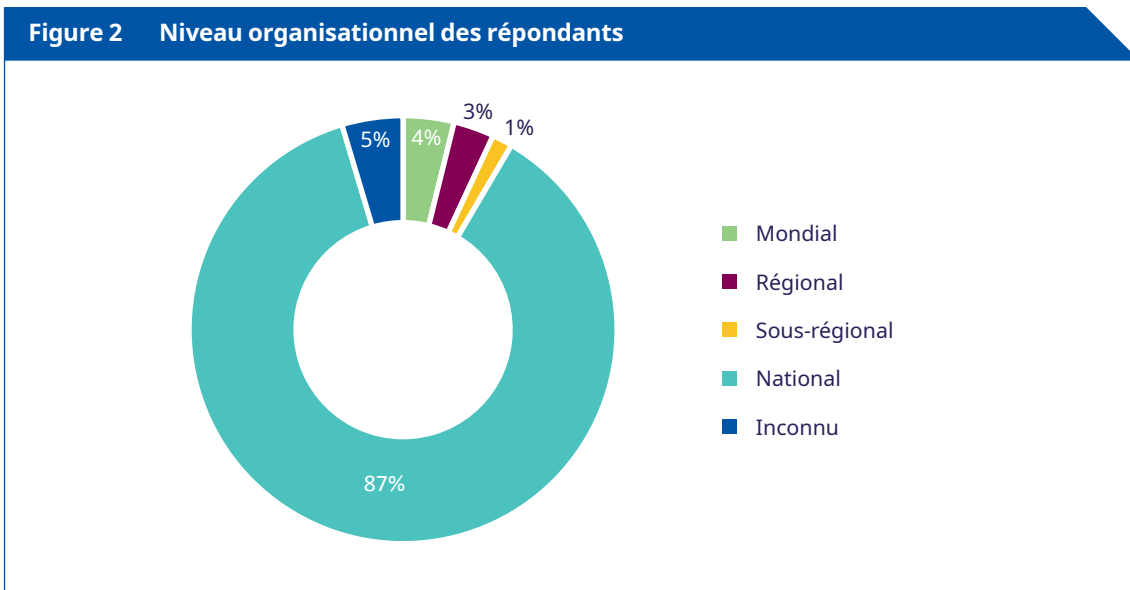
Au total, 130 responsables syndicaux ont répondu au questionnaire en ligne. Leurs réponses ont été organisées selon le schéma géographique de la CSI, qui groupe les organisations syndicales nationales en cinq régions<sup>20</sup>. Le taux de réponse le plus élevé provient de la région Asie-Pacifique (41 répondants), suivi de l'Afrique subsaharienne (39), de l'Europe (24), de la région Amériques (17) et de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) (9) (figure 1).



<sup>20</sup> La CSI, CSI, n.d., <https://www.ituc-csi.org/about-us> [consulté en août 2020].

### 3.1.2 Niveau organisationnel des répondants

Sur les 130 responsables syndicaux qui ont répondu à l'enquête en ligne, 113 étaient actifs au niveau national, cinq au niveau mondial, quatre au niveau régional et deux au niveau sous-régional. Six répondants n'ont pas précisé le niveau organisationnel de leur syndicat (Figure 2).



## 3.2 Profil des informateurs clés interviewés

Le profil des informateurs clés interviewés est indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 Liste des groupes et nombre d'informateurs interviewés**

Groupe d'informateurs (secteur/région)	Homme	Femme	Total
FSI (Alimentation et agriculture)		2	2
FSI (Construction)	1		1
FSI (Santé)	1		1
CSI (Afrique)	1	1	2
CSI (Asie-Pacifique)	2		2
CSI (Amériques)	1		
Organisation de soutien aux travailleurs (Amériques et Afrique subsaharienne)	1	1	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>11</b>





# 4. Les répercussions du COVID-19 sur l'ODD 8

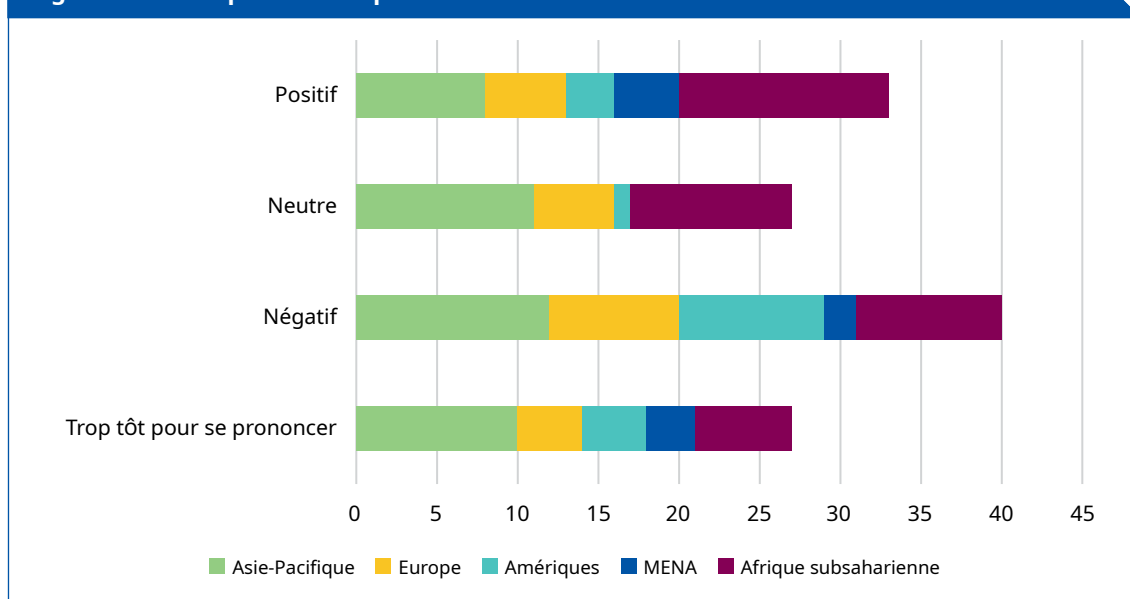


Ce chapitre présente le point de vue des responsables syndicaux à travers le monde quant à l'impact du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8 dans leur pays respectif et à leur propre action en faveur des ODD et des piliers du travail décent. Cinq niveaux d'appréciation ont été définis pour ce qui est de la progression de quatre cibles et deux indicateurs de l'ODD 8: «en bonne voie», «plutôt en bonne voie», «moyennement en bonne voie», «pas vraiment en bonne voie» et «pas du tout en bonne voie».

## 4.1 Les répercussions probables du COVID-19 sur la mise en œuvre de l'ODD 8

L'ODD 8 consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Bien que toutes les parties prenantes (gouvernements, société civile, secteur privé et autres) sont censées contribuer à la réalisation du Programme 2030, il appartient en dernier ressort aux pays de piloter sa mise en œuvre et d'en assurer la réussite en déployant leurs propres politiques, plans et programmes de développement durable <sup>21</sup>. Dans cette optique, les responsables syndicaux ont été invités à donner leur point de vue sur l'impact probable du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8 dans leur pays. La réponse la plus courante est que ce ne sera pas une priorité à l'avenir, suivie immédiatement par l'opinion contraire. Les répondants indiquent unanimement qu'il est trop tôt pour se prononcer ou ont une opinion neutre quant à l'impact du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8 (Figure 3).

Figure 3 Perception de l'impact du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8



<sup>21</sup> *Objectifs de développement durable*, Nations Unies, n.d., <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/> [consulté en août 2020].

Les différents points de vue des responsables syndicaux cadrent avec l'opinion des informateurs clés selon laquelle tandis que le COVID-19 n'a fait que ralentir encore plus les éléments de l'ODD 8 qui étaient déjà à la traîne, il a aussi fait naître des opportunités. Parmi les exemples de répercussions positives, les informateurs mettent en avant la réponse mondiale en faveur d'une plus grande sécurisation des environnements de travail pour les travailleurs essentiels, tels que ceux du secteur de la santé.

Par ailleurs, la question des pertes d'emplois et certains éléments de la protection sociale (comme les indemnités de chômage) n'ont pas été suffisamment pris en considération et il est probable que la récession économique mondiale qui se profile dégrade encore plus la situation. En outre, alors que les salariés du secteur public (en particulier ceux de la santé et de l'éducation) ont bénéficié d'une ample reconnaissance de la société pour leur contribution à freiner l'épidémie, leur charge de travail s'est considérablement alourdie et d'une manière générale, aucune politique adaptée n'a été mise en place pour faire face à cette situation. Aux yeux des répondants, cet aspect est extrêmement important compte tenu du pourcentage de femmes employées dans les secteurs de la santé et de l'éducation, qui outre le fait d'avoir à prolonger leurs journées de travail ont dû faire face dans le même temps à une intensification de leurs tâches non rémunérées d'aide de leurs proches à domicile, en raison également des mesures de lutte contre le COVID-19.

De plus, tous les répondants s'accordent à dire que les perspectives pour les groupes de travailleurs vulnérables tels que les travailleurs migrants et ceux de l'économie informelle sont les plus assombries par la pandémie. Dans l'impossibilité de télétravailler, ils font face au dilemme «courir le risque de mourir du COVID-19 ou de faim». A ce propos, l'ONU estime qu'à l'échelle mondiale, le revenu de ces travailleurs a accusé une baisse de 60 pour cent lors du premier mois de la crise voire jusqu'à 81 pour cent dans certaines régions<sup>22</sup>. De même, dans de nombreux pays, les travailleurs migrants supportent le plus le poids des restrictions dues au COVID-19 soit parce qu'ils vivent dans des logements surpeuplés et sont ainsi plus exposés au risque de contamination soit par ce qu'ils sont contraints de rentrer chez eux ou empêchés de rejoindre leur pays d'accueil, perdant ainsi leur revenu vital.

Selon diverses sources concordantes, le monde n'était déjà pas en bonne voie avant la pandémie de COVID-19 pour atteindre les ODD en 2030<sup>23</sup> et la crise actuelle ne fera

<sup>22</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020*, ONU, 2020, [https://unstats.un.org/ODDs/report/2020/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020\\_French.pdf](https://unstats.un.org/ODDs/report/2020/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020_French.pdf) [consulté en septembre 2020].

<sup>23</sup> *Il est temps d'agir pour l'ODD 8. Intégrer le travail décent, la croissance soutenue et l'intégrité environnementale*, OIT, 2019, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms\\_741027.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_741027.pdf) [consulté en mai 2020]; *ODD Decade of Action: Trade Union Policy Responses*, CSI, 2020, [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ODD\\_decade\\_of\\_action\\_-\\_trade\\_union\\_policy\\_responses.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ODD_decade_of_action_-_trade_union_policy_responses.pdf) [consulté en août 2020]; *Can we achieve decent work for all by 2030?*, OIT, n.d., <https://ilostat.ilo.org/can-we-achieve-decent-work-for-all-by-2030/> [consulté en mai 2020].

qu'aggraver la situation <sup>24</sup>. Dans ce contexte, 58 pour cent des travailleurs syndiqués estiment que les employeurs ne répondent pas correctement aux besoins des travailleurs (93 pour cent dans la région Amériques) <sup>25</sup>, suggérant ainsi que les efforts des Etats pour améliorer les conditions de travail pendant la pandémie sont insuffisants. Cette opinion est corroborée par les appels des Nations Unies à protéger les emplois et les travailleurs dans le cadre de la réponse économique au COVID-19 et de la reprise post-pandémie <sup>26</sup>.

En outre, l'ONU souligne la façon dont la pandémie «compromet le peu de progrès que nous avons accomplis vers l'égalité des genres et risque d'aggraver la féminisation de la pauvreté, les violences faites aux femmes et l'inégalité de la participation au marché du travail» <sup>27</sup>. D'autres sources mettent également en avant les répercussions plus fortes du COVID-19 sur les travailleurs des secteurs confrontés à des difficultés importantes comme celui de l'habillement. Les problèmes systémiques de ce secteur et les bas salaires qui y sont généralement pratiqués font que les travailleurs y sont très exposés au risque d'extrême pauvreté et aux conséquences sanitaires engendrés par le COVID-19 et se retrouvent sans filet de sécurité économique en cas de baisse de travail ou de chômage <sup>28</sup>.

Les répercussions positives probables du COVID-19 sur la réalisation de l'ODD 8 mises en lumière par certaines publications concernent l'amélioration des conditions de travail des personnes dont les fonctions leur permettent de travailler de n'importe où. Le télétravail réduit leur temps de transport, augmentant ainsi leurs possibilités de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Toutefois, cela concerne principalement les travailleurs des pays à revenu élevé, où la sécurité des données et la connectivité ne posent pas de problème <sup>29</sup>. Il y a en outre une nécessité d'élaborer des politiques qui protègent correctement la sécurité et la santé au travail (SST) des salariés en télétravail (d'autres considérations sur ce sujet sont abordées dans l'encadré ci-dessous).

---

<sup>24</sup> *COVID-19: Stimuler l'économie et la demande de main d'œuvre*. OIT: *Alors que les pertes d'emploi s'intensifient, près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale risque de perdre ses moyens de subsistance*, OIT, 29 avril 2020, [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_743112/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_743112/lang--fr/index.htm) [consulté en mai 2020]; Taux de chômage de l'OCDE mars 2020, OCDE, 2020, <https://www.oecd.org/fr/sdd/stats-travail/unemployment-rates-oecd-05-2020-fr.pdf> [consulté en mai 2020].

<sup>25</sup> *Enquête mondiale de la CSI sur la COVID-19. 25 - 28 mai 2020. Principales conclusions*, CSI, 2020, [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/200603\\_ituc\\_covid-19\\_globalsurveyreport\\_fr.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/200603_ituc_covid-19_globalsurveyreport_fr.pdf) [consulté en mai 2020].

<sup>26</sup> *Cadre des Nations Unies pour une réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19*, ONU, 2020, [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/pr\\_frameworkdoc\\_26april\\_french\\_final.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/pr_frameworkdoc_26april_french_final.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>27</sup> *Responsabilité partagée et solidarité mondiale: Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*, ONU, 2020, [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/eosg\\_covid-19\\_socioeconomic\\_report-2005791f.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/eosg_covid-19_socioeconomic_report-2005791f.pdf) [consulté en mai 2020].

<sup>28</sup> *Sedex Insights Report. COVID-19 Impacts on Businesses*, Sedex, 2020, <https://cdn.sedex.com/wp-content/uploads/2020/05/Sedex-Insights-Report-COVID-19-Impacts-on-Businesses.pdf> [consulté en mai 2020].

<sup>29</sup> *'Business as unusual': How COVID-19 could change the future of work*, ONU Info, 27 mai 2020, <https://news.un.org/en/story/2020/05/1064802> [consulté en juin 2020].

## Le télétravail et l'avenir du travail

Quasiment la totalité de la main d'œuvre mondiale, soit 93 pour cent des travailleurs dans le monde, vivent dans des pays qui ont imposé des mesures de confinement ou de fermeture partielle des entreprises au cours du premier semestre de 2020<sup>30</sup>. Dans la plupart des pays, ces mesures incluaient une obligation de télétravailler autant que possible. Bien que promouvoir le télétravail peut s'avérer une stratégie essentielle pour combattre la pandémie tout en sauvegardant la productivité économique, la plupart des travailleurs ne sont pas en mesure de s'y conformer. Selon les estimations de l'OIT, environ 18 pour cent seulement des travailleurs dans le monde occupent un emploi et vivent dans un pays ayant les infrastructures nécessaires qui leur permettent de télétravailler<sup>31</sup>.

Les personnes qui travaillent dans les secteurs considérés comme essentiels (tels que la santé, les transports publics et l'agro-alimentaire) ne sont pas en capacité de télétravailler et par conséquent sont exposées de manière disproportionnée au risque de contracter le virus, en particulier là où les EPI et les autres mesures de protection font défaut. De plus, les 2 milliards de personnes dans le monde qui travaillent dans l'économie informelle gagnent généralement leur vie sur les marchés, les chantiers de construction ou aux domiciles où elles assurent des tâches domestiques. Pour elles, le confinement et l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail signifient une perte totale de revenu<sup>32</sup>. Les travailleurs des pays à revenu faible et intermédiaire sont plus susceptibles de ne pas disposer des infrastructures technologiques nécessaires, comme une connexion Internet rapide ou un ordinateur fonctionnant correctement, pour leur permettre de télétravailler<sup>33</sup>.

Mais même dans les pays où le télétravail est possible, l'appel des pouvoirs publics à télétravailler met au jour des inégalités que l'Agenda du travail décent et l'ODD 8 avaient entrepris d'éradiquer. En Europe, les cadres ont 80 pour cent de plus de chances de pouvoir télétravailler que les employés de bureau qu'ils supervisent<sup>34</sup>. En général les travailleurs hautement qualifiés et diplômés sont deux fois plus susceptibles d'être en mesure de télétravailler (76 pour cent) que les travailleurs peu qualifiés (31 pour cent)<sup>35</sup>. Les jeunes travailleurs, les femmes, les travailleurs migrants et ceux appartenant à des minorités ethniques ont également jusqu'à trois moins de chances de pouvoir télétravailler du fait de leur surreprésentation dans les emplois faiblement qualifiés, informels et emplois de bureau ainsi que dans les secteurs essentiels<sup>36</sup>.

Pour tous ceux qui peuvent choisir le télétravail, les avantages sont nombreux; réduction du temps passé dans les transports et donc de la pollution, possibilités de mieux concilier temps de travail et loisirs, tout en permettant à leur entreprise de continuer à fonctionner malgré les mesures de lutte contre le COVID-19<sup>37</sup>. Même si soutenir les quelque 600 millions de travailleurs dans le monde qui sont en capacité de faire leur travail à distance peut être déterminant pour limiter la circulation du virus, le télétravail n'est clairement pas une option pour l'immense majorité des travailleurs. C'est pourquoi, il est essentiel d'élaborer des cadres politiques qui garantissent la sécurité et la santé au travail des personnes qui peuvent télétravailler et de celles qui sont dans l'impossibilité de le faire.

<sup>30</sup> *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Cinquième édition. Estimations actualisées et analyses*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_749442.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_749442.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>31</sup> *Working from Home: Estimating the worldwide potential*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms\\_743447.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_743447.pdf) [consulté en septembre 2020].

<sup>32</sup> *La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms\\_745440.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_745440.pdf) [consulté en juillet 2020].

<sup>33</sup> *Who gets to work from home? A suddenly relevant indicator of privilege and inequality in labour market outcomes*, UNU-Wider, Piotr Lewandowski, 2020, <https://www.wider.unu.edu/publication/who-gets-work-home> [consulté en août 2020].

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> *Labour Supply in the Early Stages of the COVID-19 Pandemic: Empirical Evidence on Hours, Home Office, and Expectations*, Institut d'économie du travail IZA, 2020, <http://ftp.iza.org/dp13158.pdf> [consulté en septembre 2020].

<sup>36</sup> *Not everybody can work from home. Black and Hispanic workers are much less likely to be able to telework*, Working Economics Blog, 19 mars 2020, <https://www.epi.org/blog/black-and-hispanic-workers-are-much-less-likely-to-be-able-to-work-from-home/> [consulté en septembre 2020].

<sup>37</sup> *'Business as unusual': How COVID-19 could change the future of work*, ONU Info, 27 mai 2020, <https://news.un.org/en/story/2020/05/1064802> [consulté en juin 2020].

## 4.2 Les répercussions probables du COVID-19 sur l'action des organisations syndicales en faveur des ODD

---

A travers leur mission de représentation et de défense des intérêts des travailleurs dans le monde, les organisations syndicales jouent un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Elles mènent leur propre processus de suivi en profondeur au niveau national, centré sur plusieurs thématiques prioritaires et sur le déroulé de la mise en œuvre dans son ensemble <sup>38</sup>. La question posée dans le cadre de cette étude porte sur les propres initiatives prises au niveau national par les organisations syndicales, dont celles de suivi, afin de s'assurer que le gouvernement de leur pays est sur la bonne voie pour remplir ses engagements <sup>39</sup> en matière d'ODD. Il s'agissait également de recueillir le point de vue des organisations syndicales quant à l'impact du COVID-19 sur la tenue de ces engagements.

Dans ce contexte, 67 des responsables syndicaux interrogés estiment que l'action de leur organisation en faveur des ODD gagnera en importance sous l'effet de la pandémie. 32 répondants considèrent qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la façon dont le COVID-19 impactera l'action de leur organisation en faveur des ODD, tandis que 22 pensent que leur action restera la même. Neuf répondants estiment qu'elle perdra en importance (Figure 4).

Les résultats ci-dessus sont confortés par le point de vue des répondants clés qui voient un côté positif dans la pandémie dans la mesure où elle a mis au jour les conditions structurelles qui exposent bon nombre de travailleurs dans le monde aux atteintes aux droits du travail, qu'il s'agisse de pratiques de SST déficientes ou d'une protection sociale insuffisante voire inexistante. De plus, des destructions massives d'emplois ont eu lieu dans les pays à haut et faible revenu, renforçant ainsi le besoin de faire campagne pour une meilleure protection sociale. Un des répondants clés explique en quoi les travailleurs syndiqués du secteur de la construction devront redoubler d'efforts pour négocier de meilleures conditions de travail, non seulement dans le cadre des conventions collectives mais aussi à travers des actions de sensibilisation. Les efforts de relance économique consistent entre autres à fortement inciter le secteur de la construction à créer des emplois. Pour autant, en la matière, quantité ne rime pas toujours avec qualité dans la mesure où ce secteur fait de plus en plus appel à des travailleurs en sous-traitance qui ne bénéficient pas de la protection de la plupart des cadres législatifs.

Les enquêtes réalisées par différentes fédérations syndicales mondiales mettent en avant la nécessité de promouvoir encore plus de meilleures conditions de travail dans le contexte du COVID-19. Par exemple, 55 pour cent des travailleurs du secteur de la santé interrogés par l'Internationale des services publics (ISP) indiquent ne pas avoir reçu d'EPI depuis le début

---

<sup>38</sup> *Un avis syndical sur les ODD-Edition 2020*, RCDN-CSI, 2018, [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tudcn\\_ODDs\\_global\\_report\\_2018\\_en.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tudcn_ODDs_global_report_2018_en.pdf) [consulté en août 2020].

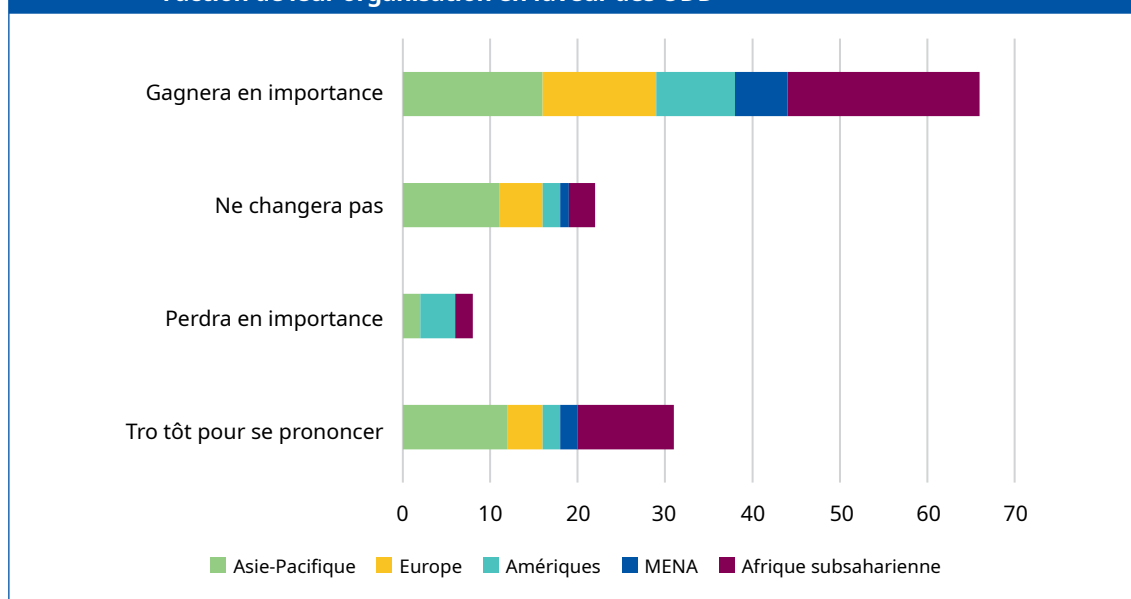
<sup>39</sup> *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, CSI, n.d., [https://www.ituc-csi.org/2030Agenda?debut\\_messages\\_523=30](https://www.ituc-csi.org/2030Agenda?debut_messages_523=30) [consulté en août 2020].



de la pandémie et 62 pour cent des travailleurs risquant dans le cadre de leurs fonctions d'être en contact avec des personnes infectées par le virus n'en avaient pas reçu non plus <sup>40</sup>.

En outre, 37 pour cent des travailleurs syndiqués à travers le monde estiment que le gouvernement de leur pays ne répond pas correctement aux besoins des travailleurs touchés par le COVID-19 (73 pour cent dans les Amériques, 35 pour cent en Afrique, 53 pour cent dans la région Asie-Pacifique et 18 pour cent en Europe). Face à ces résultats, les FSI et les organisations syndicales nationales ont intensifié leurs efforts de promotion de l'amélioration des conditions de travail dans le contexte de la pandémie. Ces efforts vont de la mobilisation en faveur des groupes les plus vulnérables, tels que les travailleurs migrants, à l'appel à la reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle et au lancement de propositions pour mettre un terme à l'exploitation des travailleurs du secteur de l'alimentation qui est exacerbée par la pandémie globale.

**Figure 4 Perception par les responsables syndicaux de l'impact du COVID-19 sur l'action de leur organisation en faveur des ODD**



### 4.3 Répercussions probables du COVID-19 sur quatre des cibles et indicateurs de l'ODD 8

L'ONU a défini 12 cibles et 17 indicateurs pour l'ODD 8. Sur ce nombre, l'OIT est dépositaire de sept cibles et neuf indicateurs <sup>41</sup>. La section suivante présente le point de vue des responsables syndicaux sur les progrès accomplis à ce jour pour quatre cibles et deux indicateurs de l'ODD 8, et sur les répercussions probables du COVID-19 sur leur réalisation.

<sup>40</sup> COVID-19 Union Response Survey Global, PSI, 2020, [https://data.surveygizmo.com/r/310559\\_5eb90e8d452862.42428113](https://data.surveygizmo.com/r/310559_5eb90e8d452862.42428113) [consulté en mai 2020].

<sup>41</sup> Decent Work Indicators in the ODDs. Global Indicator Framework, OIT, n.d., [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/presentation/wcms\\_493329.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/presentation/wcms_493329.pdf) [consulté en août 2020].

### 4.3.1 Cible 8.5: plein emploi productif et travail décent d'ici 2030

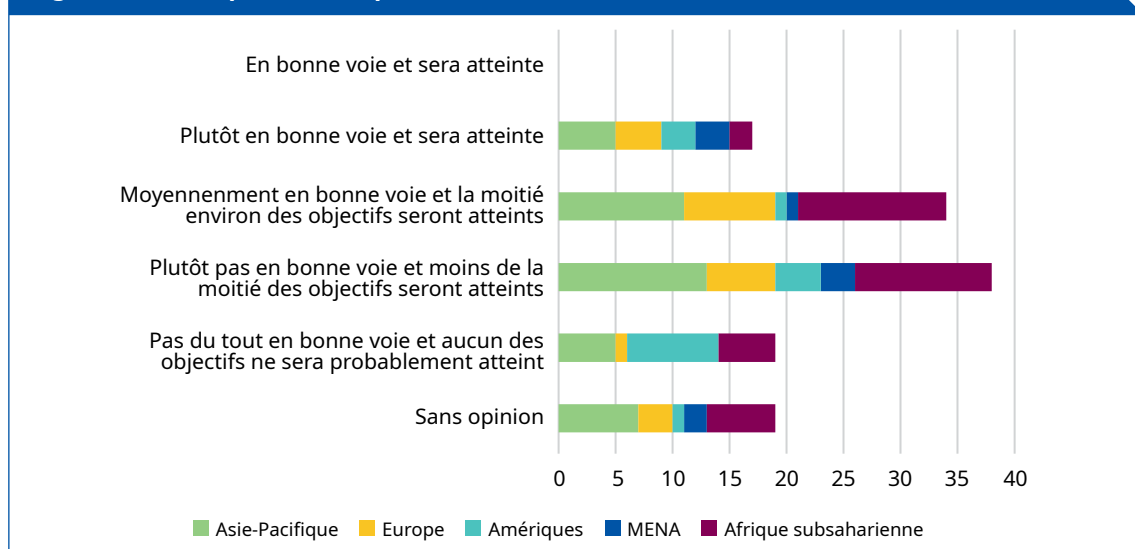
La cible 8.5 de l'ODD 8 consiste à parvenir d'ici 2030 au plein emploi productif et à garantir un travail décent à toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, ainsi qu'un salaire égal pour un travail de valeur égale. A cet égard, aucun des responsables syndicaux interrogés estime que la cible 8.5 est en bonne voie ou que les résultats souhaités seront atteints. En fait bon nombre des répondants réaffirment que même avant la pandémie, le monde n'était déjà pas sur la bonne voie pour atteindre ces cibles et que la situation n'a fait qu'empirer avec le COVID-19.

19 répondants estiment que cette cible n'est pas du tout ou plutôt pas en bonne voie et que moins de la moitié des résultats escomptés seront atteints (39 répondants). De plus, plus du quart (34 personnes) des responsables syndicaux estiment que cette cible est moyennement en bonne voie et qu'environ la moitié des résultats escomptés seront atteints. Dans des proportions similaires, les répondants estiment soit que la cible est plutôt en bonne voie (18), soit pas du tout en bonne voie ou ne se prononcent pas (19 répondants) quant aux résultats enregistrés à ce jour pour cette cible (Figure 5).

Deux responsables syndicaux déclarent regretter que les gouvernements privilégient la quantité et non la qualité des emplois. Un représentant de la région Asie-Pacifique explique:

La croissance économique ne reflète pas les avancées concernant les quatre piliers du travail décent [...] l'accent est toujours mis sur l'emploi mais les politiques publiques ne portent pas sur le travail décent. La pandémie va encore plus entraver la progression vers l'atteinte de cette cible. La région Asie-Pacifique affiche le taux d'emploi informel le plus élevé au monde et la journée de travail la plus longue, et cette précarité ne cesse d'augmenter. Nous sommes probablement dans un processus de développement régressif. Faute d'actions décisives des gouvernements à brève échéance, les inégalités augmenteront et le travail décent perdra du terrain.

**Figure 5 Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.5 de l'ODD 8**



Les répondants identifient plusieurs obstacles à la réalisation du travail décent, notamment «la précarisation grandissante du travail» via la sous-traitance, l'économie de plateforme et la flexibilisation, la part de plus en plus élevée du travail informel et l'absence de mécanismes de protection sociale couvrant tous les travailleurs. Les responsables syndicaux soulignent aussi la tendance à l'antisindicalisme qui fait que des travailleurs syndiqués sont criminalisés, licenciés voire victimes de violences. Dans certains cas, les répondants jugent que les gouvernements et les décideurs politiques ne font rien pour améliorer la situation et des responsables syndicaux issus de pays à faible revenu indiquent qu'il y a tout simplement un défaut d'investissement public dans la sécurité sociale et le travail décent, et s'inquiètent de la corruption et de la mauvaise utilisation des fonds publics.

Les responsables syndicaux interrogés sont nombreux également à exprimer leur déception quant à l'aptitude des ODD à contribuer à la réalisation du travail décent, déclarant que les ODD ne sont pas suffisamment intégrés aux politiques et que la réponse de l'OIT et des autres agences des Nations Unies à la crise du COVID-19 ne préconise pas assez l'adoption d'approches intégrées tout en respectant l'ensemble des normes. Certains répondants admettent que les ODD n'ont pas non plus toujours été une priorité pour les organisations syndicales, et dans certains pays comme les Philippines et la Namibie, les syndicats luttent pour leur survie face à la baisse du nombre de leurs adhérents et aux obstacles législatifs qui nuisent à leur efficacité.

Le point de vue des répondants à l'enquête quant à l'impact de la pandémie sur la réalisation du plein emploi productif cadre avec celui des informateurs clés qui estiment que la cible 8.5 de l'ODD 8 ne sera pas atteinte dans les délais. Dans ce contexte, les répercussions du COVID-19 sur les ouvriers du textile laissent entrevoir de sombres perspectives. Les mesures de distanciation sociale prises dans les principaux marchés mondiaux de l'habillement ont eu des effets dévastateurs, entraînant la fermeture de milliers d'usines de confection et le licenciement de millions d'ouvriers sans filet de sécurité sociale. A mesure que le virus se propage au sein même des pays spécialisés dans ce secteur, de plus en plus d'usines sont contraintes de fermer, privant potentiellement des millions de travailleurs de leur emploi <sup>42</sup>. De même, les détaillants risquent aussi de devoir cesser ou au moins réduire leur activité, causant ainsi également des suppressions d'emplois en bout de chaîne.

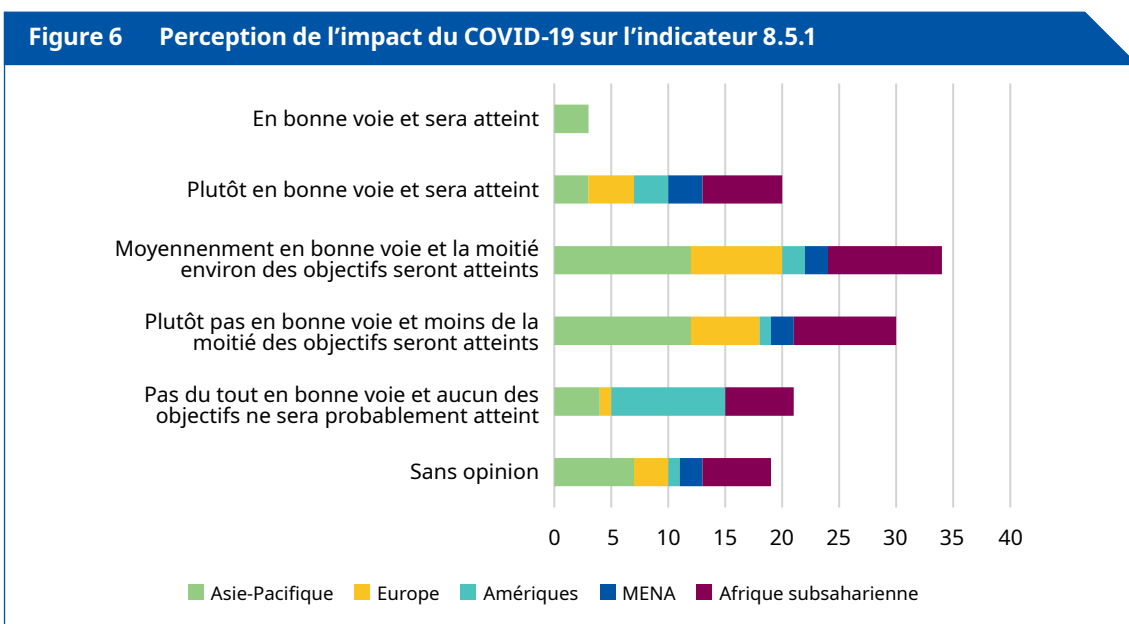
#### *4.3.2 Indicateur 8.5.1: rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap*

Reconnaissant que la rémunération est un aspect essentiel de la qualité de l'emploi et des conditions de vie, l'indicateur 8.5.1 de l'ODD 8 fournit des informations sur la rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes par profession, âge et situation au regard

<sup>42</sup> COVID-19 - an existential crisis for the garment industry, IndustriALL, 23 mars 2020, <http://www.industrialunion.org/covid-19-an-existential-crisis-for-the-garment-industry> [consulté en mai 2020].

du handicap<sup>43</sup>. A cet égard, la majorité des responsables syndicaux (35 répondants) estiment que la progression de l'indicateur 8.5.1 est moyennement en bonne voie et que près de la moitié des objectifs seront atteints. La moitié environ des informateurs clés ont un point de vue négatif sur les progrès accomplis à ce stade, estimant que le COVID-19 impactera des mesures qui actuellement ne sont pas vraiment en bonne voie (31 répondants) voire pas du tout en bonne voie (22 répondants). En revanche, les responsables syndicaux sont moins nombreux à estimer que la progression est plutôt en bonne voie (20 répondants) ou en bonne voie (3 répondants) et que les objectifs seront atteints. Dix-neuf répondants ne se prononcent pas quant à l'impact probable du COVID-19 sur l'indicateur 8.5.1 de l'ODD 8 (Figure 6).

Plusieurs répondants font part de leur inquiétude face à la hausse du taux de l'emploi informel, qui généralement rime avec bas salaires, et à la diminution de revenu à laquelle sont confrontés les travailleurs formels en raison de la réduction de la durée de travail et des baisses de salaire. Un des responsables syndicaux donne un exemple: «Au Kenya, des mesures de confinement ont été imposées dans les villes, or sans transports publics, il est très difficile pour les travailleurs journaliers de rejoindre leur lieu de travail en ville. C'est le cas des ouvriers travaillant à la tâche dans le secteur de la construction qui habituellement se présentent le matin sur les chantiers pour demander du travail. Or avec le couvre-feu, ils ne peuvent plus le faire et sont ainsi privés de revenu». Un autre répondant d'Afrique confirme ce problème et indique que «l'économie informelle est la plus durement touchée car le télétravail y est impossible. Si vous ne pouvez pas vous rendre au travail, vous n'avez plus de revenu.»



<sup>43</sup> ODD Indicator Metadata Repository. Indicator 8.5.1, Division des statistiques des Nations Unies, 2020, <https://unstats.un.org/ODDs/metadata/files/Metadata-08-05-01.pdf> [consulté en août 2020].

Une autre des préoccupations majeures de tous les responsables syndicaux interrogés est la perte de revenu des travailleurs migrants. Bon nombre de répondants soulignent que les mesures de lutte contre le COVID-19 prises par leur gouvernement afin de garantir un revenu minimal et une protection sociale n'ont pas été étendues aux travailleurs migrants. Dans la région MENA, les responsables syndicaux déplorent le niveau d'endettement atteint par ces travailleurs alors qu'ils ont perdu leur revenu mais doivent continuer de rembourser des frais de recrutement élevés. A propos de la situation des travailleurs migrants, un des répondants souligne que «la crise a mis au jour la vulnérabilité déjà présente avant le début de la pandémie».

Le point de vue plutôt négatif des responsables syndicaux quant à l'impact du COVID-19 sur l'indicateur 8.5.1 cadre avec les différents rapports publiés sur la question. Par exemple, les régions Amérique latine et MENA vont être confrontées à un chômage galopant au lendemain de la crise du COVID-19 mais également à une détérioration de la qualité des emplois en raison de l'augmentation du travail informel et de la baisse de la durée de travail et des salaires <sup>44</sup>. Dans la même veine, plusieurs des informateurs clés interrogés dans le cadre de cette étude estiment qu'il ne sera pas possible d'atteindre l'ODD 8 alors qu'en 6 mois certains pays sont passés du statut de pays à revenu intermédiaire à celui de pays à faible revenu.

#### 4.3.3 Indicateur 8.5.2: taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap à l'échelle des régions

L'indicateur 8.5.2 concerne le pourcentage de personnes de la population active qui sont sans emploi. Il s'inscrit dans la logique selon laquelle le taux de chômage est un indicateur de la capacité d'une économie à absorber sa main d'œuvre de manière efficace et de la performance du marché du travail <sup>45</sup>. Dans ce contexte, le point de vue des responsables syndicaux sur la progression enregistrée à ce jour pour cet indicateur est plutôt positif puisque le quart des répondants (33) estiment qu'elle est moyennement en bonne voie et qu'environ la moitié des objectifs seront atteints pendant et après la crise du COVID-19. 20 répondants jugent que la progression est plutôt en bonne voie et 2 qu'elle est en bonne voie.

En revanche, 27 informateurs clés estiment que la progression n'est pas vraiment en bonne voie et que moins de la moitié des objectifs seront atteints. 27 autres jugent que la progression n'est pas en bonne voie et que les objectifs risquent de ne pas être atteints. 20 responsables syndicaux ne se prononcent pas quant à la progression à ce stade de l'indicateur 8.5.2 et aux répercussions probables du COVID-19 sur sa réalisation (Figure 7).

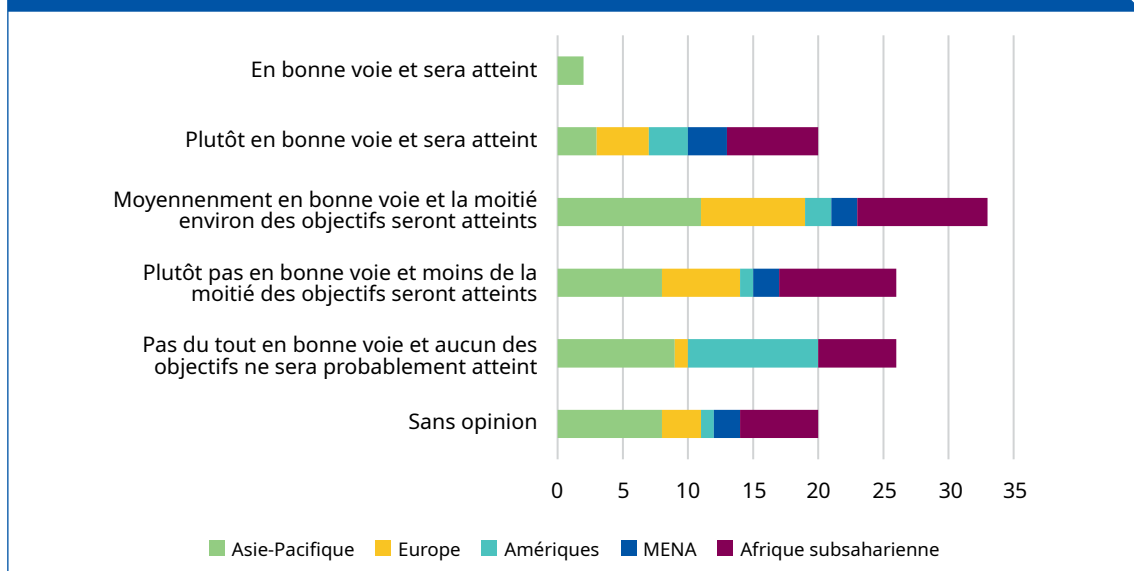
<sup>44</sup> *Employment Situation in Latin America and the Caribbean*, CEPAL, 2020, [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45582/4/S2000306\\_en.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45582/4/S2000306_en.pdf) [consulté en mai 2020]; *COVID-19 Labour Market Impact and Policy Response in the Arab States*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/briefingnote/wcms\\_744832.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/briefingnote/wcms_744832.pdf) [consulté en mai 2020].

<sup>45</sup> *ODD Indicator Metadata Repository. Indicator 8.5.2*, Division des statistiques des Nations Unies, 2020, <https://unstats.un.org/ODDs/metadata/files/Metadata-08-05-02.pdf> [consulté en août 2020].



Le taux de chômage est certainement une des préoccupations majeures parmi les responsables syndicaux. Un représentant d'Afghanistan explique que le taux de chômage est très élevé dans son pays et qu'il n'y a pas d'assurance chômage. Un répondant d'Afrique du Sud indique que dans son pays près de trois millions de personnes ont perdu leur emploi pendant le confinement, soit une baisse de 18 pour cent du nombre d'emplois, celui-ci reculant de 17 millions en février 2020 à 14 millions en avril 2020. Plusieurs autres représentants des syndicats indiquent également que le taux de chômage et l'absence de création d'emplois étaient déjà inquiétants avant le début de la pandémie. Les répondants font remarquer que la plupart des travailleurs qui ont perdu leur emploi se sont à présent rabattus sur l'économie informelle.

**Figure 7 Perception de l'impact du COVID-19 sur l'indicateur 8.5.2**



Bon nombre des syndicalistes interrogés estiment que leur gouvernement devrait en faire plus, tant pour préserver les emplois existants que pour en créer de nouveaux dans le secteur formel. Là où l'action des gouvernements est insuffisante, en particulier dans les pays où il n'y a quasiment pas voire pas du tout de régimes de protection sociale et d'assurance chômage, les syndicats constatent une croissance exponentielle du travail informel. Plusieurs répondants estiment que les pouvoirs publics devraient idéalement protéger les emplois dans les PME or, selon les syndicats, l'essentiel des financements va aux grandes entreprises.

La plupart des répondants s'inquiètent en particulier du sort des travailleurs migrants, qui sont nombreux à avoir perdu leur emploi. D'après les syndicats, ils se retrouvent dans une situation de très grande précarité dans la mesure où ils n'ont droit généralement à aucune prestation sociale ou indemnité, perdent souvent leur logement en même temps que leur travail, sont fréquemment endettés auprès des agences de recrutement et risquent de perdre leur visa et leur permis de travail dès leur licenciement.

A ce point de vue plutôt négatif quant à l'impact du COVID-19 sur l'ODD 8.5.2 viennent s'ajouter les chiffres du chômage des groupes vulnérables comme les femmes et les travailleurs handicapés. Ces derniers sont touchés de manière disproportionnée par la récession causée par la pandémie <sup>46</sup>. De plus, 527 millions de femmes (soit 41 pour cent du total de la main d'œuvre féminine) travaillent dans les cinq secteurs risquant le plus de subir des destructions d'emplois (hôtellerie-restauration, alimentation, immobilier, activités commerciales et administratives, secteur manufacturier et commerce de gros ou de détail) <sup>47</sup>. Dans le contexte de la pandémie, les migrantes, qui représentent l'essentiel de la main d'œuvre du secteur du travail domestique dans la région MENA, sont particulièrement vulnérables non seulement au chômage mais aussi à la violence fondée sur le genre <sup>48</sup>.

#### 4.3.4 Cible 8.6: d'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

La cible 8.6 de l'ODD 8 consiste à réduire considérablement d'ici 2020 la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. La progression dans la réalisation de cet objectif est mesurée via le seul indicateur de cette cible qui examine la proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (également appelé «taux NEET») <sup>49</sup>. A cet égard, la moitié des responsables syndicaux interrogés ont tendance à avoir un point de vue négatif puisque 37 répondants estiment que la progression n'est pas en bonne voie, 29 pensent qu'elle n'est plutôt pas en bonne voie et que moins de la moitié des objectifs seront atteints. Un répondant d'Afrique subsaharienne prétend que même si sur le papier il y a bien l'intention d'améliorer la situation des jeunes, la concrétisation de cette volonté sur le terrain a échoué.

A contrario, près du quart des responsables syndicaux ayant répondu à l'enquête (32) estiment que des progrès modérés ont été accomplis, tandis que dix autres estiment que la progression est plutôt en bonne voie et que plus de la moitié des objectifs seront atteints. Deux répondants jugent que la progression est tout à fait en bonne voie et 20 ne se prononcent pas quant à la progression de la cible 8.6 et aux répercussions probables du COVID-19 sur sa réalisation (Figure 8).

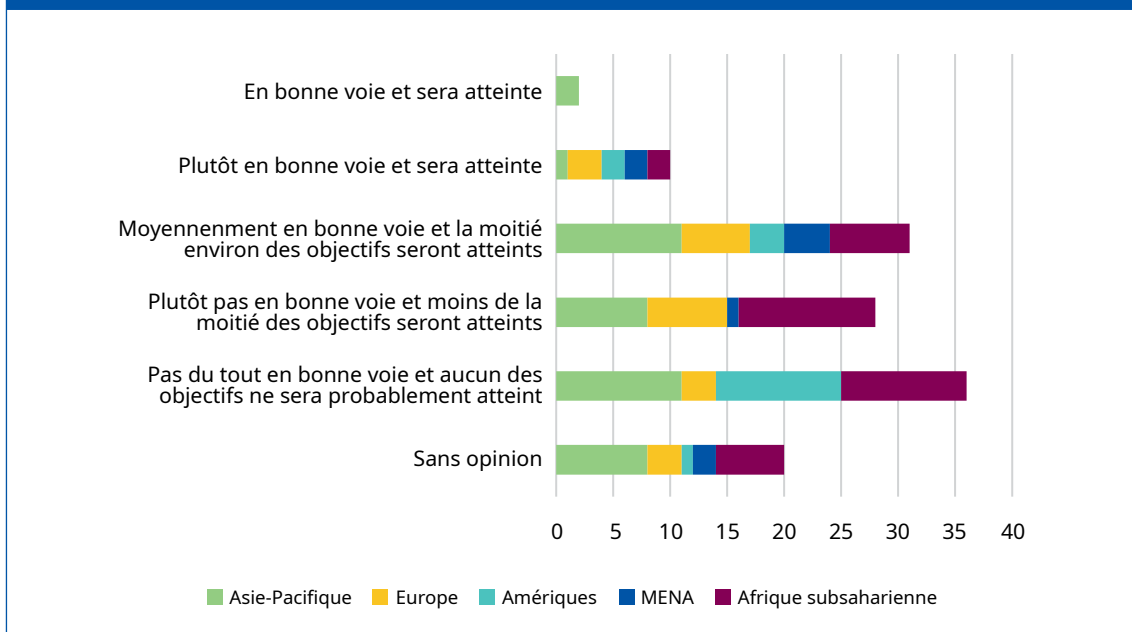
<sup>46</sup> *nTIDE April 2020 Jobs Report: COVID Recession Hits Workers with Disabilities Harder*, Kessler Foundation, 8 mai 2020, <https://kesslerfoundation.org/press-release/ntide-april-2020-jobs-report-covid-recession-hits-workers-disabilities-harder> [consulté en août 2020].

<sup>47</sup> *The COVID-19 response: Getting gender equality right for a better future for women at work*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_744685.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_744685.pdf) [consulté en juin 2020].

<sup>48</sup> *MENA: Workers' rights on the line during COVID-19*, Amnesty International, 30 avril 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/04/mena-workers-rights-on-the-line-during-covid19/> [consulté en septembre 2020].

<sup>49</sup> *ODD Indicator Metadata Repository. Indicator 8.6.1*, Division des statistiques des Nations Unies, 2020, <https://unstats.un.org/ODDs/metadata/files/Metadata-08-06-01.pdf> [consulté en août 2020].

Figure 8 Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.6



Le point de vue plutôt négatif des responsables syndicaux quant à la progression dans la réalisation de la cible 8.6 fait écho au sentiment largement partagé que les conséquences économiques de la pandémie frappent les jeunes de manière disproportionnée: avant le COVID-19, 77 pour cent des jeunes travailleurs (328 millions) occupaient un emploi informel contre 60 pour cent de travailleurs adultes<sup>50</sup>. Avec la pandémie, les jeunes ont non seulement plus de difficultés à entrer sur le marché du travail mais voient aussi leurs études ou leur formation professionnelle sérieusement perturbée (ce qui réduit potentiellement leur chance de trouver un emploi et de gagner leur vie à l'avenir)<sup>51</sup>.

Ces perspectives peu encourageantes pour les jeunes sont observées dans tous les secteurs. Par exemple, parmi les moins de 30 ans, une personne sur dix a perdu son emploi au cours des derniers mois et plus de 70 pour cent des jeunes actifs travaillent moins et gagnent moins que leurs aînés depuis le début de la pandémie<sup>52</sup>. Le fort taux de chômage des jeunes en période de récession économique (comme celle que nous traversons actuellement à cause du COVID-19) tient au fait que les jeunes occupent en général des emplois gravement touchés par la crise (tels que ceux associés à des niveaux d'études inférieurs)<sup>53</sup>.

<sup>50</sup> *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Quatrième édition*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_745964.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_745964.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>51</sup> *Prévenir l'exclusion du marché du travail: remédier à la crise de l'emploi des jeunes provoquée par le COVID-19*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_750345.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_750345.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>52</sup> *Les jeunes travailleuses et travailleurs des transports et le COVID-19*, ITF, 2020, <https://www.itfglobal.org/fr/reports-publications/les-jeunes-travailleuses-et-travailleurs-des-transport-et-le-covid-19> [consulté en août 2020].

<sup>53</sup> *Les jeunes et la COVID-19: impact sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_753053.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_753053.pdf) [consulté en septembre 2020].

En outre, les jeunes forment une large part des nouveaux demandeurs d'emplois et se retrouvent en concurrence avec des travailleurs plus expérimentés alors qu'il y a moins d'offres sur le marché. Qui plus est, comme ils gagnent moins que les travailleurs ayant plus d'expérience, il est aussi plus facile de les licencier, soit parce qu'ils ont tendance à occuper des emplois moins protégés (travail temporaire et emplois informels), soit parce que la plupart des législations imposent des indemnités de licenciements plus élevées pour les travailleurs plus expérimentés <sup>54</sup>.

Selon une perspective croisée, les jeunes femmes sont encore plus touchées par la crise sanitaire mondiale. Elles passent beaucoup plus de temps à des activités non rémunérées de soins à autrui et de tâches ménagères que les jeunes hommes. La fermeture généralisée des écoles et l'absence de services de gardes d'enfants ne font qu'alourdir le double fardeau souvent porté par les jeunes femmes en matière de soins à autrui <sup>55</sup>, ce qui limite encore plus leur capacité à gagner leur vie <sup>56</sup>.

#### 4.3.5 Cible 8.7: d'ici 2025 supprimer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et les pires formes de travail des enfants

La cible 8.7 consiste à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Le seul indicateur de cette cible (8.7.1) calcule la proportion et le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, au sens de la convention (n°138) de l'OIT sur l'âge minimum, 1973, de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et de la convention (n°182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, par sexe et âge <sup>57</sup>.

A cet égard, plus de la moitié des responsables syndicaux ayant répondu à l'enquête ont un point de vue plutôt positif: près du quart des répondants (31) estiment que la progression est moyennement en bonne voie et qu'environ la moitié des objectifs seront atteints. En revanche, 20 répondants estiment que la progression n'est plutôt pas en bonne voie et 15 qu'elle n'est pas du tout en bonne voie et que les objectifs ne seront pas atteints pendant ou après la pandémie de COVID-19. Enfin, 24 des responsables syndicaux ayant répondu

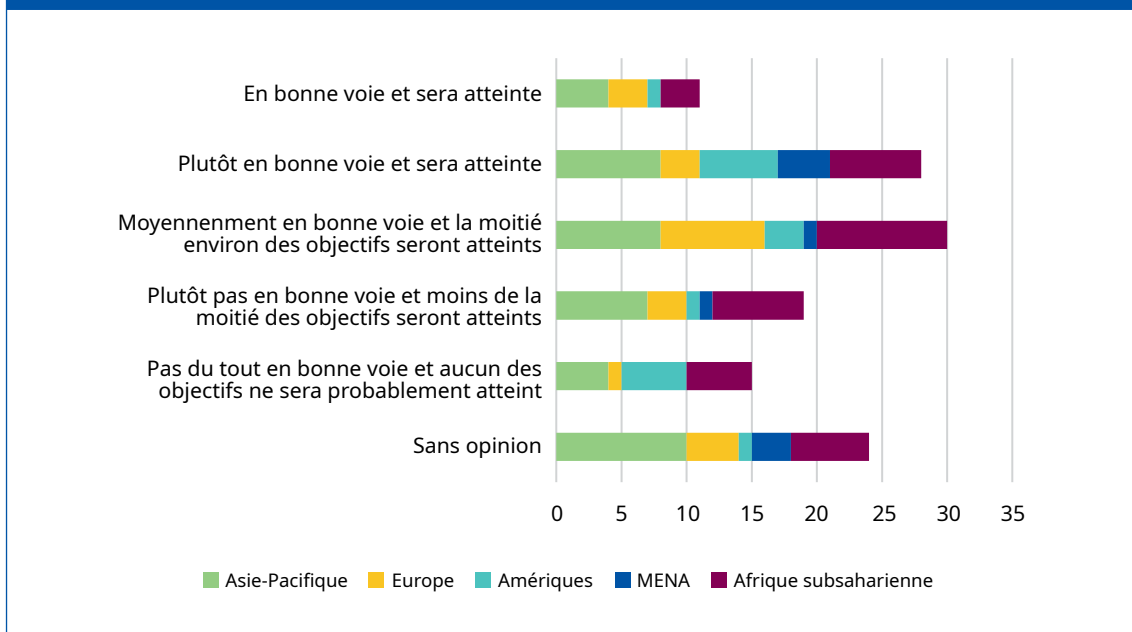
<sup>54</sup> *Tackling the COVID-19 youth employment crisis in Asia and the Pacific*, ADB-OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/publication/wcms\\_753369.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/publication/wcms_753369.pdf) [consulté en septembre 2020].

<sup>55</sup> *Prévenir l'exclusion du marché du travail: remédier à la crise de l'emploi des jeunes provoquée par le COVID-19*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_750345.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_750345.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>56</sup> *Ignored, undervalued, and underpaid: The impact of Corona virus on young women's work, finances, and well-being*, Young Women's Trust, 2020, [https://www.youngwomenstrust.org/assets/0001/3590/ignored\\_Undervalued\\_and\\_Underpaid\\_Report.pdf](https://www.youngwomenstrust.org/assets/0001/3590/ignored_Undervalued_and_Underpaid_Report.pdf) [consulté en septembre 2020].

<sup>57</sup> *ODD Indicator Metadata Repository. Indicator 8.7.1*, Division des statistiques des Nations Unies, 2019, <https://unstats.un.org/ODDs/metadata/files/Metadata-08-07-01.pdf> [consulté en août 2020].

Figure 9 Perception de l'impact du COVID-19 sur la cible 8.7



à l'enquête ne se prononcent quant à la progression à ce stade dans la réalisation de la cible 8.7 de l'ODD 8 (Figure 9).

Ce point de vue plutôt positif quant aux résultats obtenus à ce stade et l'impact de la pandémie sur la cible 8.7 peut s'expliquer par la progression constante vers l'élimination du travail des enfants à travers le monde. Même si ces avancées méritent d'être saluées, la crise du COVID-19 pourrait conduire pour la première fois en vingt ans à une hausse du travail des enfants<sup>58</sup>. Dans ce contexte, la Fédération syndicale mondiale (FSM) indique qu'à l'occasion de la pandémie de COVID-19 et de la crise mondiale qui a éclaté en raison de la quarantaine imposée à tous les pays de la planète, encore plus d'enfants ont été forcés de travailler, car ils sont une proie facile pour l'appétit des grandes entreprises qui veulent réduire la baisse de leurs profits<sup>59</sup>. Ce problème est observé dans toutes les régions du monde, même dans celles où il y a une législation très sévère contre le travail des enfants telles que l'Europe, où des enfants travaillent de manière informelle dans le secteur agricole et les services domestiques et dans certains cas sont exploités sexuellement ou recrutés pour des activités criminelles<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> *Le COVID-19 pourrait conduire des millions d'enfants supplémentaires à travailler*, UNICEF-OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---ipec/documents/publication/wcms\\_747421.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_747421.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>59</sup> *12 juin: Journée mondiale contre le travail des enfants*, FSM, 2020, <http://www.wftucentral.org/12-juin-journee-mondiale-contre-le-travail-des-enfants/?lang=fr> / [consulté en août 2020].

<sup>60</sup> *L'Europe risque de voir une augmentation du travail des enfants*, Conseil de l'Europe, 2020, <https://www.coe.int/en/web/children/-/europe-risks-seeing-a-rise-in-child-labour> [consulté en août 2020].

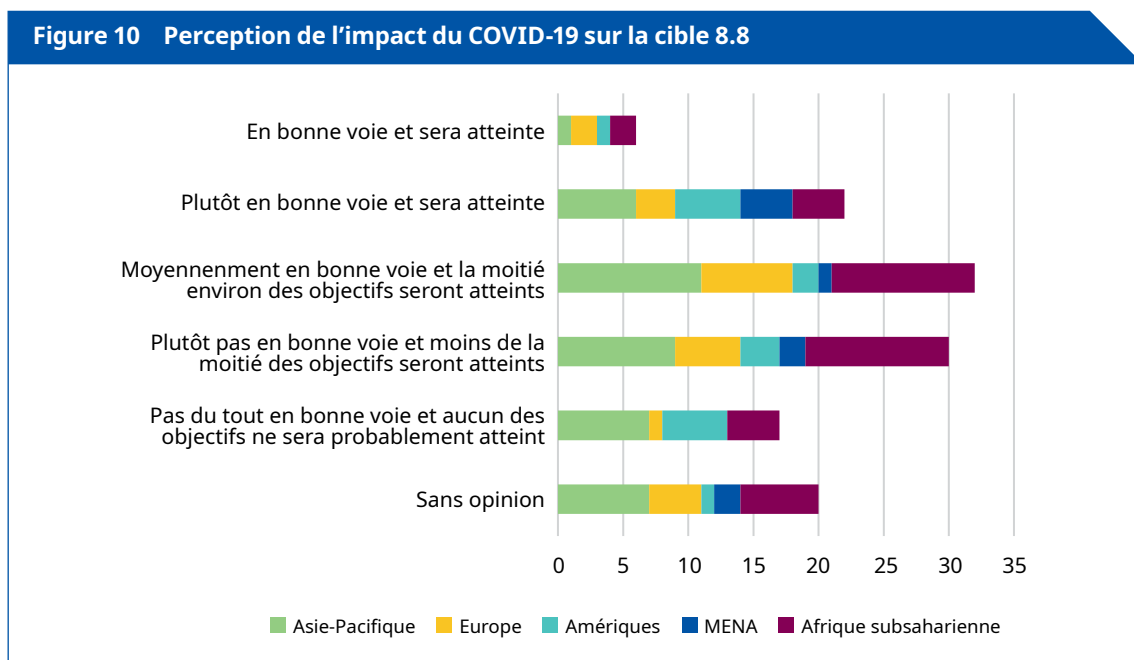


#### 4.3.6 Cible 8.8: défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs

La cible 8.8 consiste à défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. Deux indicateurs servent à en mesurer la progression. L'indicateur 8.8.1, qui calcule la fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut migratoire, et l'indicateur 8.8.2, qui mesure le niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire <sup>61</sup>.

A cet égard, près de la moitié des responsables syndicaux qui ont répondu à l'enquête estiment que des progrès ont été accomplis: un quart des répondants (33) pensent que l'objectif est moyennement en bonne voie d'être atteint et qu'environ la moitié des cibles seront atteintes pendant et après la crise du COVID-19; 22 répondants estiment que la progression est plutôt en bonne voie et cinq pour cent qu'elle est en bonne voie et que les objectifs seront atteints.

A contrario, 31 responsables syndicaux estiment que la progression n'est plutôt pas en bonne voie et 18 pensent qu'elle n'est pas du tout en bonne voie et que les objectifs ne seront pas atteints pendant et après la crise du COVID 19. Enfin, 20 répondants ne se prononcent pas quant à la progression à ce stade de la cible 8.8 (Figure 10).



<sup>61</sup> ODD Indicator Metadata Repository. Indicator 8.8.1, Division des statistiques des Nations Unies, 2020, <https://unstats.un.org/ODDs/metadata/files/Metadata-08-08-01.pdf> [consulté en août 2020]; ODD Indicator Metadata Repository. Indicator 8.8.2, Division des statistiques des Nations Unies, 2017, <https://unstats.un.org/ODDs/metadata/files/Metadata-08-08-02.pdf> [consulté en août 2020].

Tel qu'exprimé par le point de vue des répondants, la sécurité au travail a à la fois progressé et régressé. Comme expliqué à la section 4.2, la pandémie a accentué la dangerosité de certains lieux de travail. Par exemple, près du tiers des professionnels de santé syndiqués indiquent que la formation qui leur a été dispensée sur la santé et la sécurité au travail était totalement dépassée, de même que les directives sur la prévention et le contrôle des infections et l'utilisation des EPI<sup>62</sup>. Dans ce contexte, un des informateurs clés estime que le processus migratoire joue un rôle majeur en tant que révélateur du déficit de main d'œuvre. Quarante pour cent du personnel infirmier à travers le monde prend soin de moins de la moitié de la population mondiale (principalement dans les pays du Nord) et les travailleurs migrants du secteur de la santé sont inévitablement contraints d'accepter des conditions de travail très précaires par rapport à celles de leurs homologues nés dans le pays.

De même, les travailleurs des transports, en particulier les femmes, courent des risques disproportionnés au travail par ce qu'elles sont plus exposées et manquent d'équipements de protection. C'est la conséquence de la très forte ségrégation qui règne dans ce secteur où les femmes sont en première ligne face à la pandémie parce qu'elles occupent des postes au contact des clients ou assurent des tâches de nettoyage<sup>63</sup>.

---

<sup>62</sup> *COVID-19 Union Response Survey Global*, ISP, 2020, [https://data.surveygizmo.com/r/310559\\_5eb90e8d452862.42428113](https://data.surveygizmo.com/r/310559_5eb90e8d452862.42428113) [consulté en mai 2020].

<sup>63</sup> *Droits des travailleuses des transports et COVID-19*, ITF, 2020, <https://www.itfglobal.org/fr/reports-publications/droits-des-travailleuses-des-transports-et-covid-19> [consulté en août 2020].



## 5. Répercussions probables du COVID-19 sur les différents piliers du travail décent

Ce chapitre présente le point de vue des responsables syndicaux sur la façon dont le COVID-19 va impacter les quatre piliers de l'agenda du travail décent de l'OIT que sont la création d'emplois, la protection sociale, les droits au travail et le dialogue social. En outre, lors de l'enquête, les répondants ont été invités à classer les principales problématiques de transformation rencontrées par leur pays en vue d'atteindre les ODD. Leurs réponses sont recoupées avec le point de vue des répondants clés et les sources d'information écrites examinées pour réaliser cette étude.

## 5.1 L'agenda du travail décent

---

L'OIT a élaboré un programme pour la communauté du travail baptisé agenda du travail décent qui vise à garantir un travail décent à tous les hommes et toutes les femmes qui veulent travailler. Selon l'OIT, le travail décent «regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes»<sup>64</sup>. Dans le contexte de l'ODD 8, cette ambition imprègne l'ensemble du Programme 2030 avec un objectif spécifique qui est de «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous»<sup>65</sup>.

### 5.1.1 Création d'emplois

Dans le contexte de l'agenda du travail décent, la création d'emplois vise à garantir à tous et toutes l'accès à un emploi productif et librement choisi<sup>66</sup>. A cet égard, le tiers des responsables syndicaux (40 répondants) estiment que le COVID-19 aura un impact positif sur la création d'emplois. Une des explications les plus couramment avancées par les répondants à ce sujet est que la situation de crise va mettre l'emploi au centre des politiques publiques. Un autre répondant explique que le confinement a clairement mis en évidence l'importance de recourir aux produits locaux et que par conséquent promouvoir les industries locales est devenu une priorité.

---

<sup>64</sup> *Travail décent*, OIT, n.d., <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm> [consulté en août 2020].

<sup>65</sup> *Le programme de développement durable d'ici 2030 : une avancée majeure pour le monde du travail*, OIT, 4 août 2015, [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_388766/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_388766/lang--fr/index.htm) [consulté en août 2020].

<sup>66</sup> *Travail décent*, OIT, n.d., <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm> [consulté en août 2020].

En revanche, plus du quart des répondants (36) pensent que la pandémie aura un impact négatif sur la création d'emplois. Ils sont plusieurs à critiquer la réponse apportée à la crise par leur gouvernement, estimant que les aides financières publiques ont visé avant tout à maintenir les grandes entreprises à flot plutôt qu'à protéger les emplois et en créer de nouveaux, en particulier pour les travailleurs vulnérables tels que ceux de l'économie informelle et les migrants. Un responsable syndical d'Afrique de l'Est déclare à ce sujet que la finalité des mesures de relance prises par les gouvernements est moins de soutenir financièrement ceux qui ont perdu leur travail, par exemple via le versement d'indemnités de chômage, que de venir en aide aux grandes entreprises. Celles-ci concentrent toute l'attention des pouvoirs publics qui du coup ne prennent pas les mesures adéquates pour le secteur informel alors qu'il emploie plus de 60 pour cent de la main d'oeuvre de la région.

Un répondant d'Amérique latine souligne que

la situation en matière de création d'emplois était déjà extrêmement fragile avant la pandémie. Même avec la croissance économique, les pays ne produisaient pas beaucoup d'emplois et ceux qui étaient créés se concentraient dans les services et les secteurs où il n'y a pas de reconnaissance de la relation de dépendance. Les réponses de la plupart des gouvernements et de bon nombre d'entreprises à la pandémie ne garantissent pas le maintien des emplois et des salaires. Au contraire, à bien des égards, elles ne font que reproduire et conforter les fragilités qui existaient déjà avant la pandémie.

Trente répondants pensent qu'il est trop tôt pour se prononcer et 18 pour cent estiment que l'impact de la pandémie sur la création d'emplois ne sera ni positif ni négatif (Figure 11). Un répondant explique qu'actuellement il n'y a pas de stratégie claire quant à la façon d'aborder la situation. D'autres, en revanche, soulignent qu'il y a des signes positifs de volonté de leur gouvernement de réformer et promouvoir l'emploi mais qu'engager une transformation économique structurelle reste un exercice compliqué en raison d'une marge de manœuvre budgétaire extrêmement limitée par la dette et l'absence de leadership politique pour faire avancer de telles réformes.

Il est intéressant de noter que le point de vue majoritairement positif des répondants quant à l'impact de la pandémie sur la création d'emplois n'est pas corroboré par les différents pronostics formulés à ce sujet par les agences spécialisées. A l'échelle mondiale, on estime que 400 millions d'emplois à temps plein ont été détruits au second trimestre de 2020 et que 340 millions d'autres risquent de subir le même sort d'ici la fin de l'année <sup>67</sup>. De plus, le chômage se maintiendra à un niveau élevé au moins jusqu'en 2021 <sup>68</sup>, et les effets à

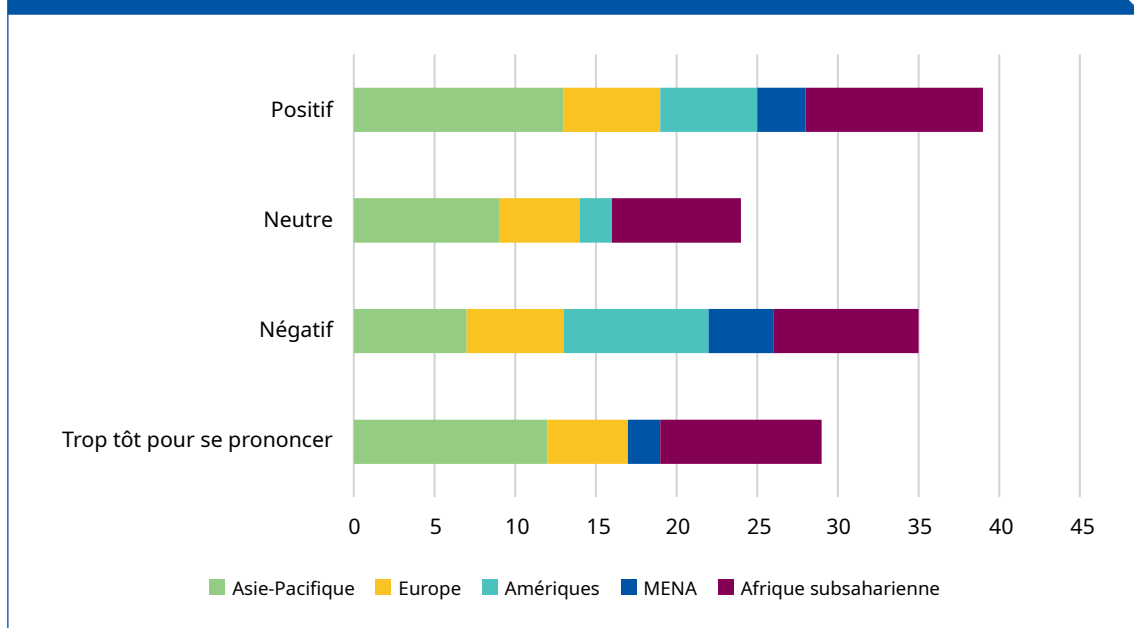
<sup>67</sup> *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Cinquième édition*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_749442.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_749442.pdf) [consulté en juillet 2020].

<sup>68</sup> *OECD Employment Outlook 2020. Worker Security and the COVID-19 Crisis*, OCDE, 2020, [https://www.oecd-ilibrary.org/sites/1686c758-en/1/2/4/index.html?itemId=/content/publication/1686c758-en&csp\\_fc80786ea6a3a7b4628d3f05b1e2e5d7&itemIGO=oecd&itemContentType=book](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/1686c758-en/1/2/4/index.html?itemId=/content/publication/1686c758-en&csp_fc80786ea6a3a7b4628d3f05b1e2e5d7&itemIGO=oecd&itemContentType=book) [consulté en août 2020].



long terme du COVID-19 devraient se faire sentir dans les économies souffrant des crises financières ou dépendantes des exportations d'énergies fossiles (comme celles de certains pays de la région MENA)<sup>69</sup>. Comme indiqué précédemment, même si dans certains secteurs (comme celui de la construction), un rebond de l'emploi est probable grâce aux mesures de relance économique, la reprise ne sera pas uniforme à l'échelle mondiale. L'Amérique latine devrait affronter la pire crise économique et sociale qu'elle ait jamais connue depuis des décennies, qui frappera principalement les secteurs de l'hôtellerie, de l'immobilier, du commerce et de la fabrication et des services administratifs<sup>70</sup>.

**Figure 11 Perception de l'impact du COVID-19 sur la création d'emplois**



### 5.1.2 Droits au travail

Les droits au travail sont des normes du travail qui s'appliquent à tous les pays quel que soit leur niveau de développement économique et qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes de l'OIT. Les droits au travail incluent la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession<sup>71</sup>.

<sup>69</sup> *Lasting Scars of the COVID-19 Pandemic*, Banque mondiale, 2020, <http://pubdocs.worldbank.org/en/112641588788257004/Global-Economic-Prospects-juin-2020-Topical-Issue-1.pdf> [consulté en août 2020].

<sup>70</sup> *Employment Situation in Latin America and the Caribbean*, CEPAL, 2020, [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45582/4/S2000306\\_en.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45582/4/S2000306_en.pdf) [consulté en mai 2020].

<sup>71</sup> *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, OIT, 2010, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms\\_716595.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms_716595.pdf) [consulté en août 2020].

Lorsqu'on leur demande quel sera selon eux l'impact du COVID-19 sur les droits au travail, un tiers des responsables syndicaux (37 répondants) estiment qu'il sera négatif. Les répondants s'inquiètent surtout du fait que les gouvernements s'efforcent en priorité de maintenir les emplois et de soutenir les entreprises mais sont prêts pour cela à compromettre les droits des travailleurs. Un répondant explique qu'ils peuvent avoir intérêt à approuver la législation sur une plus grande flexibilité du temps de travail au détriment de la réglementation en vigueur. Les responsables syndicaux interrogés sont nombreux à faire remarquer qu'il y avait déjà des cas de violation des droits au travail dans leur pays avant le début de la pandémie de COVID-19, par exemple, certaines entreprises obligeant leurs salariés à prendre des congés sans solde, réduisant arbitrairement la durée de travail, entravant la négociation collective et négligeant de protéger la santé et la sécurité des travailleurs pendant la pandémie. Les responsables syndicaux d'Inde qui ont répondu à l'enquête sont particulièrement inquiets face à cette situation, comme l'explique l'un d'entre eux: «au lieu de protéger les travailleurs, le gouvernement indien a décidé de supprimer la plupart des droits syndicaux et tente d'introduire de nouvelles lois plus favorables aux employeurs, en les faisant passer pour des réformes».

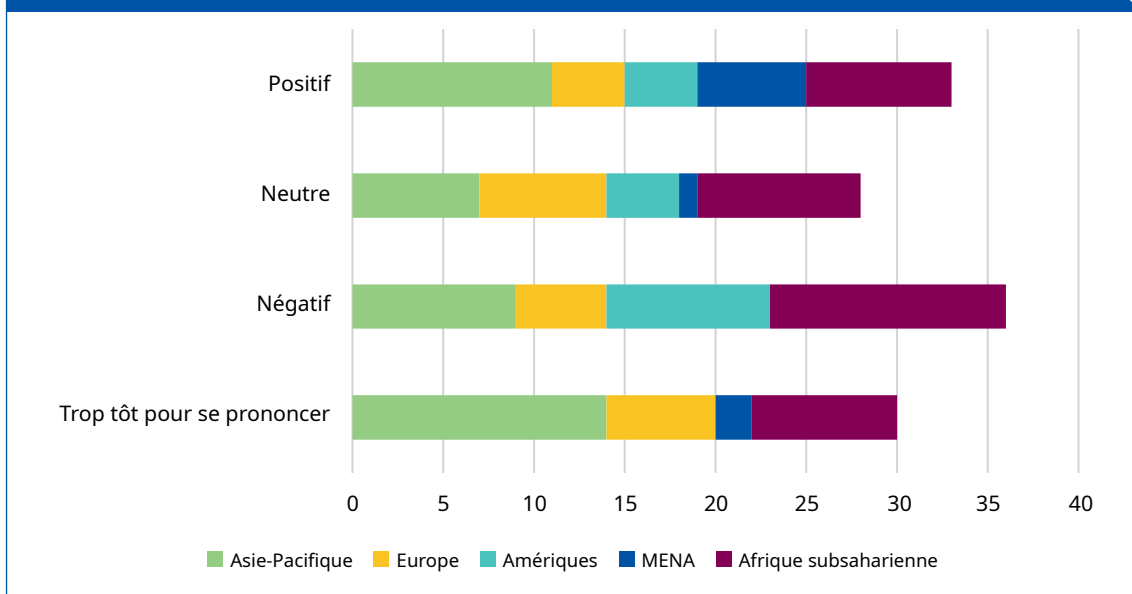
A contrario, un quart des répondants (34) estiment que la pandémie aura un impact positif sur les droits au travail, indiquant que la crise pourrait inciter les gouvernements à engager des réformes politiques avec une plus grande reconnaissance des travailleurs. Vingt-neuf des responsables syndicaux interrogés estiment que l'impact ne sera ni négatif ni positif ou un peu des deux à la fois. Plusieurs expliquent que cela dépendra du secteur d'activité dans la mesure où certains ont progressé dans la reconnaissance des travailleurs tandis que d'autres sont encore à la traîne sur ce plan. D'autres répondants estiment que parce que c'est à présent une priorité essentielle pour les organisations syndicales, les travailleurs syndiqués seront peut-être mieux protégés mais que globalement les inspecteurs du travail ayant beaucoup de mal à remplir leur mission pendant la crise, des violations des droits au travail ne sont pas signalées. Les travailleurs informels et ceux qui ne sont pas syndiqués y sont particulièrement exposés.

30 répondants estiment qu'il est trop tôt pour se prononcer sur ce que sera l'impact du COVID-19 sur ce pilier de l'agenda du travail décent (Figure 12).

L'indice CSI des droits dans le monde 2020 corrobore le point de vue négatif quant à l'impact du COVID-19 sur les droits au travail. Il révèle en effet que 85 pour cent des pays ont violé le droit de grève et 80 pour cent celui de négociation collective, tandis que 89 pour cent des pays ont empêché l'inscription de syndicats. De plus, dans de nombreux pays, la répression à l'encontre des syndicats et le refus des gouvernements de respecter les droits et d'entamer un dialogue social ont exposé des travailleurs à la maladie et à la mort; cette attitude a également empêché les autorités de combattre efficacement la pandémie <sup>72</sup>.

<sup>72</sup> *Indice CSI des droits dans le monde 2020*, CSI, 2020, <https://www.ituc-csi.org/ituc-global-rights-index-2020-fr> [consulté en août 2020].

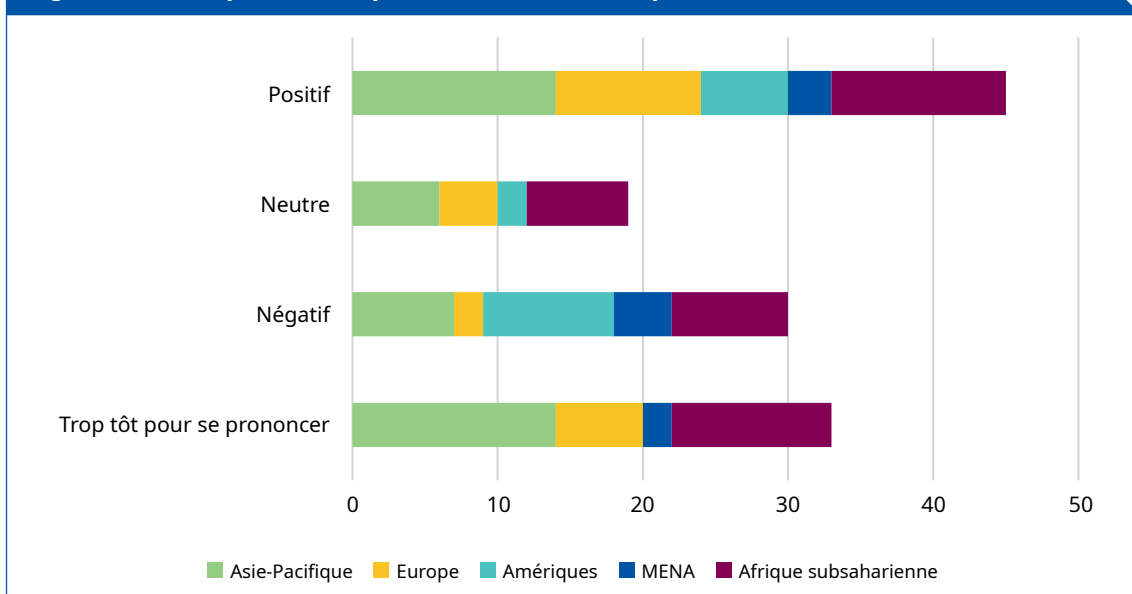
Figure 12 Perception de l'impact du COVID-19 sur les droits au travail



### 5.1.3 Protection sociale

Selon l'OIT, la protection sociale consiste à garantir la sécurité de revenu et l'accès à des services essentiels comme les soins médicaux, l'assurance chômage, la retraite et les congés de maternité. En outre, l'OIT souligne que même si ces prestations doivent être accessibles à tous, il faut veiller à ce que les groupes les plus vulnérables puissent en bénéficier <sup>73</sup>.

Figure 13 Perception de l'impact du COVID-19 sur la protection sociale



<sup>73</sup> Normes internationales du travail sur la sécurité sociale, OIT, n.d., <https://www.ilo.org/global/standards/subjects-covered-by-international-labour-standards/social-security/lang--fr/index.htm> [consulté en août 2020].

Pour ce qui est du point de vue des responsables syndicaux interrogés quant à l'impact du COVID-19 sur ce pilier de l'agenda du travail décent, 46 d'entre eux estiment que cet impact sera positif. Dans ce contexte, plusieurs répondants donnent des exemples d'avancées positives en réponse à la pandémie. En Argentine, par exemple, le gouvernement a renforcé les mesures de protection sociales avec le déploiement de programmes de compensation de revenu pour les secteurs et les travailleurs contraints d'interrompre leur activité. De même, dans la Fédération de Russie, afin de contrecarrer les répercussions négatives du COVID-19 sur les moyens de subsistance des travailleurs, les salaires et des bourses d'étude ont été revalorisés à hauteur de 15 pour cent à compter du 1er septembre 2020 et entre 15 et 50 pour cent d'augmentation seront appliqués aux aides sociales et pensions de retraite.

En revanche, un quart des répondants (33) pensent qu'il est trop tôt pour se prononcer sur l'impact de la pandémie sur la protection sociale, tandis que 31 répondants s'attendent à un impact négatif et 20 à un impact neutre (Figure 13). Les réponses des responsables syndicaux d'Afrique subsaharienne illustrent ce point de vue d'un impact neutre. Alors que ces répondants reconnaissent les différents efforts déployés par les gouvernements pour soutenir les travailleurs ayant perdu leur emploi (par exemple en leur versant des indemnités de chômage ou des prestations en espèces), des facteurs comme l'inflation galopante et les restrictions budgétaires ont limité l'efficacité des mesures de protection sociale.

De plus, des répondants indiquent que les mesures de protection sociale sont en grande partie restreintes au secteur formel, ignorant ainsi l'économie informelle qui emploie pourtant entre 70 et 80 pour cent de la main d'œuvre. Des mesures comme le versement de prestations sociales en espèces sont limitées et leur impact, surtout sur les femmes, reste faible en raison des restrictions budgétaires imposées par la dette extérieure. Et lorsque la protection sociale est étendue aux groupes vulnérables tels que les travailleurs migrants, cette mesure comporte certaines limites. En République de Corée, par exemple, le gouvernement a étendu la gratuité des soins aux travailleurs migrants mais a exclu ces derniers des mesures de protection du revenu.

Le point de vue des répondants clés est au diapason de l'opinion négative des responsables syndicaux quant à l'impact du COVID-19 sur la protection sociale. En Asie, où il y a un sérieux déficit de protection sociale, des plans de relance sans précédent ont été adoptés pour contrer la récession engendrée par la crise du coronavirus mais ils n'atteignent pas les travailleurs vulnérables qui en général sont laissés à l'écart des mesures. De même, le confinement affecte de manière disproportionnée les travailleurs migrants qui non seulement se voient privés de leur emploi et de leur revenu mais de surcroît ne sont pas éligibles à l'assurance maladie et aux prestations sociales<sup>74</sup>.

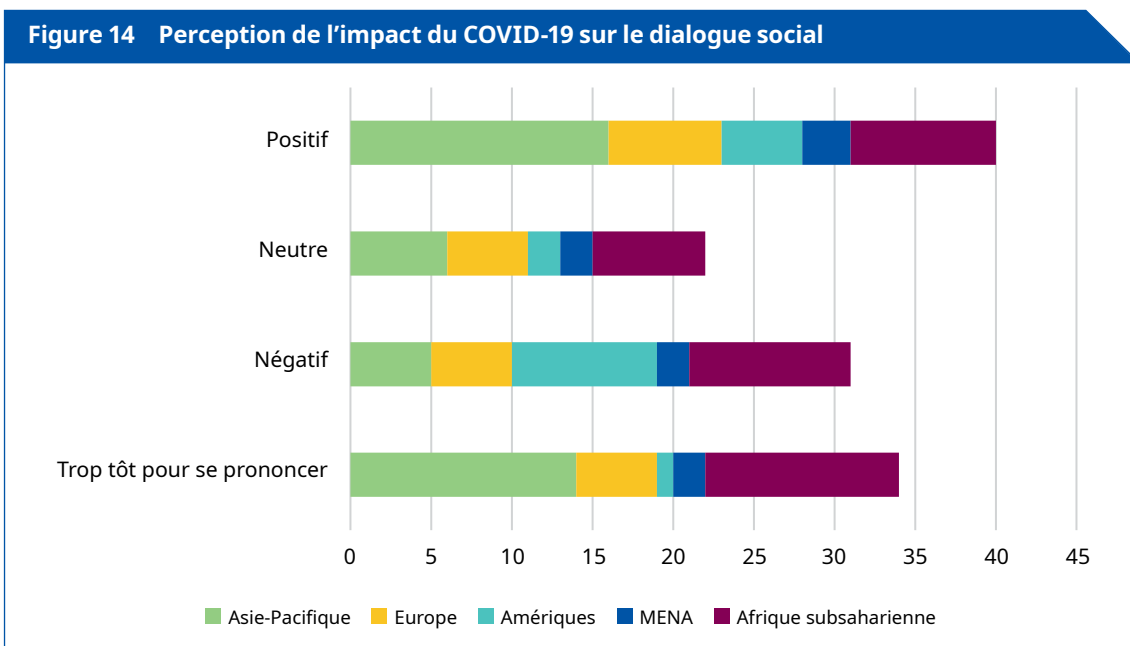
---

<sup>74</sup> *Protection sociale des travailleurs migrants: une réponse nécessaire à la crise du COVID-19*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---soc\\_sec/documents/publication/wcms\\_752087.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_752087.pdf) [consulté en mai 2020]; *Gulf: Concerns regarding migrant workers' rights during COVID-19 pandemic*, Amnesty International, 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/research/2020/04/gulf-concerns-regarding-migrant-workers-rights-during-covid19-pandemic/> [consulté en mai 2020].

### 5.1.4 Dialogue social

Selon l'OIT, le dialogue social englobe tous les types de négociation, la consultation ou le simple échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun relatives à la politique économique et sociale <sup>75</sup>. Lorsqu'on les interroge sur les répercussions probables du COVID-19 sur ce pilier du travail décent, plus d'un tiers des responsables syndicaux (41 répondants) indiquent s'attendre à un impact positif. A cet égard, un des répondants indique que dans tous les secteurs d'activité, les entreprises ont conscience que la crise ne pourra être surmontée qu'à travers le dialogue social et que le dialogue tripartite avance pour venir à bout de la crise du COVID-19.

Plus du quart des répondants (35) estiment qu'il est trop tôt pour se prononcer sur ce que sera l'impact de la pandémie, tandis que vingt-deux répondants pensent que l'impact du COVID-19 sur le dialogue social ne sera ni positif ni négatif (Figure 14). En revanche, moins du quart des répondants (32) s'attendent à un impact négatif. Les répondants ayant un point de vue négatif font valoir que bon nombre de travailleurs ne sont pas sur un pied d'égalité lorsqu'ils négocient leurs conditions de travail, la balance penchant en faveur de ceux qui ont beaucoup de moyens et ceux qu'ils soutiennent. De même, parce que les vieux schémas restent les mêmes en termes de relation entre travailleur et employeur et de mise en œuvre des lois et normes internationales du travail, le dialogue social persistera mais il n'est d'aucune efficacité en raison du déséquilibre des forces entre les employeurs et les travailleurs. Un répondant s'inquiète de voir la distanciation sociale utilisée potentiellement comme argument pour éviter le dialogue social.



<sup>75</sup> *Social dialogue – Different views, one goal*, OIT, 2011, <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/download/broch2011e.pdf> [consulté en août 2020].



Au diapason du point de vue plutôt positif des responsables syndicaux quant à l'impact du COVID-19 sur le dialogue social, les répondants clés évoquent plusieurs success stories de ce pilier du travail décent. En Afrique, par exemple, les syndicats se sont beaucoup activés pour combattre et atténuer les effets de la pandémie. Près de 90 pour cent d'entre eux ont pris part au dialogue social avec le gouvernement afin de négocier des diminutions de salaire à la place des licenciements et élaborer des réglementations spéciales pour protéger les travailleurs. La pandémie a également obligé les gouvernements traditionnellement hostiles aux syndicats à dialoguer de manière transparente et à travailler avec eux. Cette avancée est à son tour considérée comme une opportunité pour les syndicats nationaux de bâtir une meilleure relation pour l'après-COVID.

En Indonésie, le dialogue social a été utilisé par les ouvriers d'une usine de confection appelée à cesser son activité en raison d'une baisse des commandes. Ils ont négocié avec leur employeur pour remplacer la fabrication de vêtements par celle d'EPI et ainsi conserver leurs emplois. Dans certains pays d'Asie, le dialogue social est souvent quasi-inexistant. Mais en raison de la pandémie, il tend à se développer. Par exemple, au Myanmar (Birmanie) et en République de Corée, des discussions sont en cours sur la protection des travailleurs et la reprise post-COVID. De même, les exemples abondent en Europe où la consultation appropriée des partenaires sociaux et le respect de leur autonomie ont débouché sur l'adoption en temps utile de mesures complètes, efficaces et équitables pour atténuer l'impact du COVID-19 sur le travail décent <sup>76</sup>.

## 5.2 Problématiques de transformation liées aux ODD

---

Selon l'OIT, la mise en œuvre de l'ODD 8 requiert un examen complet des difficultés rencontrées par les pays pour établir une trajectoire de croissance jusqu'en 2030 qui parvienne à créer suffisamment d'emplois décents et permette l'instauration d'un modèle de développement inclusif <sup>77</sup>.

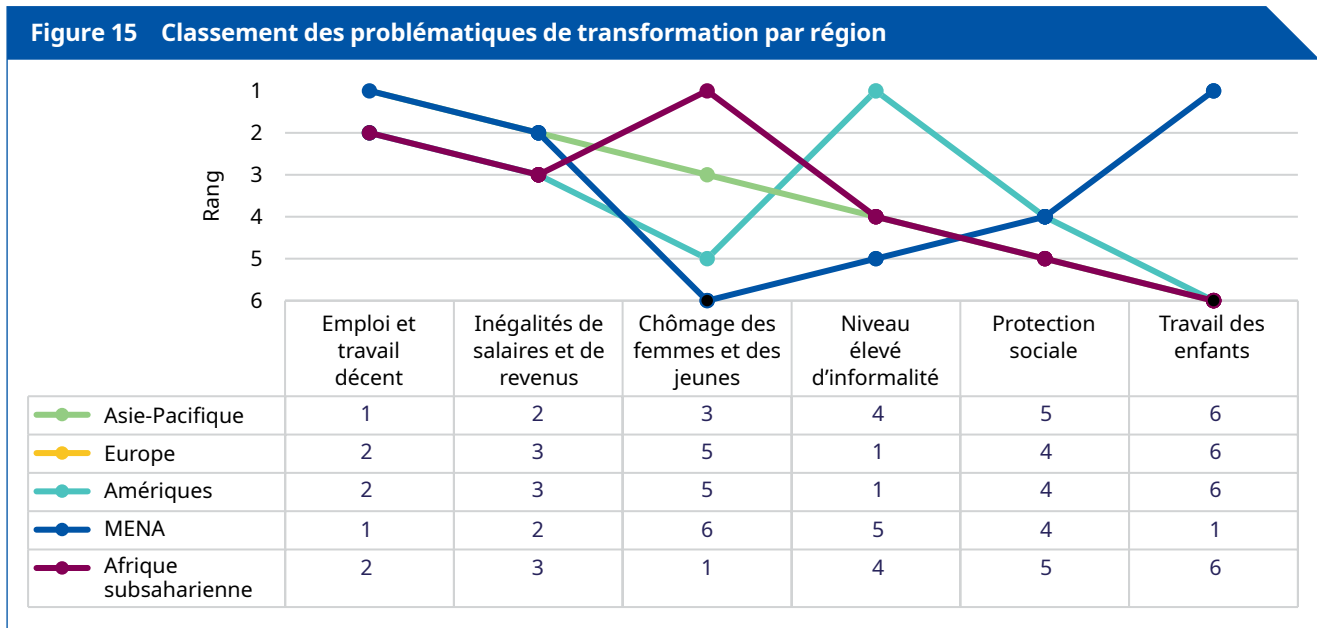
Dans ce contexte, on a demandé aux responsables syndicaux interrogés de classer les principales problématiques de transformation rencontrées par leur pays en vue d'atteindre les ODD. En général, ils placent l'emploi et le travail décent en tête du classement, sauf dans la région MENA où le travail des enfants est considéré comme une problématique toute aussi importante. En revanche, dans toutes les autres régions, les répondants considèrent le travail des enfants comme la problématique la moins importante.

---

<sup>76</sup> COVID-19: Social Dialogue Developments, CES, 2020, <https://www.etuc.org/sites/default/files/publication/file/2020-05/COVID-19%20Watch%20Briefing%20Note%20Social%20Dialogue%283%29.pdf> [consulté en août 2020].

<sup>77</sup> ILO Implementation Plan - 2030 Agenda for Sustainable Development, OIT, 2016, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---webdev/documents/publication/wcms\\_510122.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---webdev/documents/publication/wcms_510122.pdf) [consulté en août 2020].

Les répondants d'Europe et des Amériques considèrent que le niveau élevé du travail informel est la problématique la plus pressante tandis que pour les répondants d'Afrique subsaharienne c'est le chômage des femmes et des jeunes. Dans toutes les régions, les inégalités de salaires et de revenus arrivent en seconde ou troisième position du classement. La protection sociale tend à être considérée comme moins problématique dans toutes les régions également (Figure 15).



Ces différents points de vue concordent avec les observations de l'OIT et d'autres agences des Nations Unies. Même avant l'éclatement de la crise du COVID-19, la croissance et l'emploi étaient à la traîne et avec la crise économique causée par la pandémie, on peut s'attendre à la plus forte hausse du chômage mondial depuis la Seconde Guerre mondiale <sup>78</sup>. Selon l'évolution de la pandémie et de la crise économique, la réduction mondiale des heures de travail pourrait équivaloir à la perte de 400 millions d'emplois à temps plein, chiffre qui dépendra des mesures politiques prises par les gouvernements dans les mois à venir <sup>79</sup>. Limiter le taux de chômage et assurer la création d'emplois dans l'économie formelle aura aussi un impact sur l'informalité, autre sujet majeur de préoccupation des syndicats. Selon les estimations de l'OIT, 1,6 milliard de travailleurs informels sur les 2 milliards que compte le monde ont perdu une part importante de leur revenu en raison des mesures de confinement <sup>80</sup>.

<sup>78</sup> *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020*, ONU, 2020, [https://unstats.un.org/ODDs/report/2020/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020\\_French.pdf](https://unstats.un.org/ODDs/report/2020/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2020_French.pdf) [consulté en septembre 2020].

<sup>79</sup> Ibid

<sup>80</sup> *La crise du COVID-19 et l'économie informelle*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms\\_745440.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_745440.pdf) [consulté en août 2020].

Bien que la plupart des répondants, à l'exception des responsables syndicaux d'Afrique subsaharienne, ne placent pas le chômage des femmes et des jeunes en tête des priorités, l'OIT de son côté estime que la crise aura un impact disproportionné sur les femmes et les jeunes. Les femmes sont non seulement surreprésentées dans les secteurs les plus durement touchés mais elles connaissent aussi un taux de chômage et d'informalité plus élevés que celui des hommes<sup>81</sup>. Les jeunes sont également surreprésentés dans les secteurs les plus durement touchés et déjà avant la crise leur taux de chômage était le plus élevé<sup>82</sup>. En effet, la hausse la plus forte du chômage au cours du premier semestre 2020 a été observée chez les femmes et les jeunes âgés de 15 à 24 ans<sup>83</sup>.

Depuis le lancement des ODD, le domaine dans lequel le plus de progrès a été accompli est celui de la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, ce qui explique pourquoi la plupart des syndicats, sauf ceux de la région MENA, ne place pas le travail des enfants dans leur liste de problématiques de transformation les plus importantes au cours de cette crise. Toutefois, il est essentiel de ne pas perdre de vue les risques que courent en permanence les enfants, en particulier dans le contexte de la pandémie, alors que des écoles ont fermé et que des familles ont perdu une partie de leur revenu. D'après les estimations de l'UNICEF et de l'OIT, des millions d'enfants supplémentaires risquent d'être contraints de travailler en raison de la crise du COVID-19, et les 152 millions d'enfants déjà obligés de travailler pourraient avoir à le faire en augmentant leur nombre d'heures ou en subissant une dégradation de leurs conditions de travail<sup>84</sup>.

Les répondants font tous remarquer à propos de la mise en œuvre des ODD qu'une approche intégrée est nécessaire en la matière car les cibles et les indicateurs ne fonctionnent pas chacun dans leur coin. Les responsables syndicaux soulignent que les besoins de travail décent doivent être au cœur des réponses politiques au COVID-19, en particulier pour éviter que la protection des emplois existants et la création de nouveaux ne se fassent au détriment du respect des droits du travail. Un répondant déclare que l'OIT et les autres agences des Nations Unies doivent mieux aligner leur action et intégrer les ODD à leurs réponses politiques. Plusieurs autres répondants se disent déçus de ne pas voir les ODD pris en compte dans les mesures adoptées pour faire face à la crise du COVID-19.

<sup>81</sup> *The COVID-19 response: getting gender equality right for a better future for women at work*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms\\_744685.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---gender/documents/publication/wcms_744685.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>82</sup> *Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Quatrième édition*, OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_745964.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_745964.pdf) [consulté en août 2020].

<sup>83</sup> *Taux de chômage de l'OCDE, 20 avril 2020*, OCDE, 2020, <https://www.oecd.org/fr/sdd/stats-travail/harmonised-unemployment-rates-oecd-04-2020-fr.pdf> [consulté en juin 2020].

<sup>84</sup> *Le COVID-19 pourrait conduire des millions d'enfants supplémentaires à travailler*, UNICEF-OIT, 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---ipecc/documents/publication/wcms\\_747421.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_747421.pdf) [consulté en août 2020].



© OIT / KB Mpofo

# 6. Conclusions et recommandations



En se conjuguant aux problèmes structurels qui freinent la progression des ODD, les conséquences de la crise du COVID-19 appellent à une intensification de l'action du mouvement syndical et plus de soutien de la part de l'OIT. Ce chapitre résume les principaux résultats de cette étude et formule des recommandations visant à renforcer l'action d'ACTRAV en faveur du Programme 2030. Ces recommandations cadrent avec les problématiques et opportunités engendrées par le COVID-19 telles que révélées par cette étude.

## 6.1 Conclusions

---

Cette étude avait pour objectif de recueillir le point de vue des organisations syndicales à travers le monde sur le COVID-19 et ses répercussions sur la progression de l'ODD 8 et de l'agenda du travail décent. Il en ressort un mélange d'opinions positives et négatives à ce sujet.

D'une manière générale, un consensus se dégage entre les répondants, les informateurs clés et les sources d'information écrites quant au fait que la progression vers la réalisation de l'ODD 8 accusait déjà du retard avant l'éclatement de la crise mondiale. Dans ce contexte, d'après les répondants, la pandémie de COVID-19 va reléguer la mise en œuvre de l'ODD 8 au second plan. Mais dans le même temps, des questions telles que l'amélioration de la sécurité des environnements de travail et la stimulation de la création d'emplois passeront au premier plan. Dans ces circonstances, la plupart des responsables syndicaux s'attendent à une intensification de l'action de leur organisation en faveur des ODD.

Lorsqu'on examine le point de vue des responsables syndicaux quant à l'impact du COVID-19 sur la réalisation des cibles et indicateurs de l'ODD 8, l'opinion générale sur l'atteinte de la cible 8.5 (*Plein emploi productif et travail décent d'ici 2030*), l'indicateur 8.5.1 (*Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap*), l'indicateur 8.5.2 (*Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap*) et la cible 8.8 (*Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs*) oscille entre une progression modérée et une progression très faible voire nulle. En revanche le point de vue des répondants quant aux progrès accomplis à ce stade pour la cible 8.7 (*d'ici 2025, éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et les pires formes de travail des enfants*) est plus positif. La plupart des responsables syndicaux interrogés estiment que la progression vers l'atteinte de la cible 8.6 (*d'ici 2020 réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation*) n'est pas en bonne voie, voire carrément à l'arrêt, et que moins de la moitié des objectifs seront atteints.

En ce qui concerne l'agenda du travail décent, l'opinion qui prévaut parmi les responsables syndicaux est que le COVID-19 aura un impact positif sur la création d'emplois. Toutefois, ces responsables estiment dans le même temps que les gouvernements à travers le monde se sont surtout efforcés de maintenir les grandes entreprises à flot plutôt que de protéger les emplois et en créer de nouveaux, en particulier pour les travailleurs vulnérables tels que ceux de l'économie informelle et les migrants. De même, les répondants estiment au premier chef que le COVID-19 aura un impact positif sur la protection sociale et le dialogue social. A contrario, le point de vue des répondants en matière de droits au travail est plus mitigé et penche plutôt vers une vision pessimiste.

Enfin, les responsables syndicaux à travers le monde considèrent que l'emploi et le travail décent sont les deux plus gros défis à relever pour la réalisation des ODD, sauf dans la région MENA, où l'élimination du travail des enfants est une question plus pressante. En revanche, dans toutes les autres régions, le travail des enfants est considéré comme le défi le moins important. Pour les répondants d'Europe et des Amériques, le niveau élevé de l'emploi informel est la question la plus urgente, tandis que pour les répondants d'Afrique subsaharienne c'est le chômage des femmes et des jeunes. Dans toutes les régions, la question des inégalités de salaires et de revenus arrive en deuxième ou troisième position sur l'échelle d'importance. Celle de la protection sociale semble aussi moins déterminante dans toutes les régions.

## 6.2 Recommandations

---

Les principales recommandations formulées à partir des résultats et conclusions de cette étude sont présentées dans cette section. Elles se répartissent comme suit: mise en œuvre de l'ODD 8, de ses cibles et de ses indicateurs, et agenda du travail décent.

### 6.2.1 Mise en œuvre de l'ODD 8

- ▶ **Elargissement de la coopération:** les syndicats nationaux devraient collaborer plus étroitement avec les organisations de même sensibilité à l'échelle du pays et avec les FSI afin de rationaliser leurs actions en faveur des ODD d'une manière générale et dans le contexte de la reprise et de la résilience post-COVID-19 en particulier.
- ▶ **Dialogue social:** les organisations syndicales devraient veiller à être consultées et à participer activement à l'élaboration de la réponse au COVID-19, en tenant compte du contexte national et en l'alignant sur le cadre de réponse politique de l'OIT.
- ▶ **Suivi et évaluation:** les organisations syndicales devraient assurer un suivi périodique et rendre compte en temps et en heure de l'évolution de la situation en relation avec la pandémie et de son impact sur la mise en œuvre de l'ODD 8, mais aussi proposer des stratégies pour surmonter les incidences négatives et tirer parti des perspectives positives.



## 6.2.2 Cibles et indicateurs de l'ODD 8

### **Plein emploi productif et travail décent d'ici 2030 (ODD 8.5)**

- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir les politiques qui donnent aux pays la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour répondre de manière globale à la crise du COVID-19. Elles devraient aussi appeler les gouvernements à prendre des mesures de reprise et de résilience ciblant principalement les travailleurs informels, les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les travailleurs handicapés.

### **Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap (ODD 8.5.1)**

- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir la reconnaissance de l'aide à la personne et des tâches ménagères en tant que travail à part entière et promouvoir les quatre piliers du travail décent dans ce secteur.

### **Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap à l'échelle des régions (ODD 8.5.2)**

- ▶ Les organisations syndicales devraient faire pression sur les gouvernements pour qu'ils accentuent leurs efforts visant à protéger les emplois existants tout en assurant la création de nouveaux emplois dans l'économie formelle, en particulier dans les secteurs d'activité les plus durement touchés, avec une attention particulière aux effets disproportionnés de la crise sur les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants.
- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir les programmes de formation continue (requalification, reconversion et mise à niveau des compétences) afin de veiller à ce que les travailleurs licenciés puissent être redéployés et absorbés dans les secteurs qui manquent de bras mais aussi à ce que la main d'œuvre soit parfaitement formée au cas où une pandémie de cette nature et de cette ampleur se reproduirait à l'avenir.

### **D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (ODD 8.6)**

- ▶ Les organisations syndicales devraient faire pression sur les gouvernements pour qu'ils dépensent plus afin d'assurer aux jeunes d'obtenir un emploi de bonne qualité peu de temps après s'être retrouvé au chômage ou avoir terminé leurs études. Ces mesures devraient cibler en particulier les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, les migrants, les ouvriers agricoles et les personnes handicapées.
- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir la sauvegarde des opportunités de formation et d'apprentissage pour les jeunes afin d'éviter des pénuries de main d'œuvre et de compétences à court terme.
- ▶ Les organisations syndicales devraient faire pression sur les gouvernements pour veiller à ce que les jeunes travailleurs soient correctement couverts par les régimes de sécurité sociale et d'assurance chômage existants et les défauts de couverture qui persisteraient devront être corrigés le plus rapidement possible.

**D'ici 2025 supprimer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite d'êtres humains et les pires formes de travail des enfants (ODD 8.7)**

- ▶ Les organisations syndicales devraient mettre en avant la promotion du travail décent en tant que mesure permettant d'empêcher le travail et l'exploitation des enfants dans le contexte des actions entreprises pour relancer l'économie pendant et après la crise du COVID-19.
- ▶ Les organisations syndicales devraient insister sur l'importance de poursuivre les efforts de lutte contre l'esclavage moderne et le travail des enfants afin que les progrès enregistrés en matière d'élimination du travail des enfants au cours des dix dernières années ne soient pas remis en question.

**Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs (ODD 8.8)**

- ▶ Les organisations syndicales devraient collaborer avec les gouvernements et les organisations d'employeurs pour prendre des mesures adaptées et efficaces en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.
- ▶ Les organisations syndicales devraient plaider en faveur d'une reprise économique post-COVID-19 qui soit respectueuse de l'environnement et reconnaisse l'urgence climatique comme une menace pour l'amélioration des conditions de travail et la garantie de la SST.
- ▶ Les organisations syndicales devraient faciliter le dialogue social afin d'assurer aux travailleurs migrants la sécurité de leur environnement de travail et l'accès à la protection sociale, en particulier dans les secteurs où les mesures de réponse au COVID-19 ne sont pas faciles à mettre en œuvre (comme le secteur de la construction et celui de l'agroalimentaire).
- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir et assurer la représentation des femmes, des jeunes, des migrants et des travailleurs handicapés dans les comités d'hygiène et de sécurité ou des autres organes à tous les niveaux qui définissent les mesures à prendre pour protéger les travailleurs du COVID-19, dans la mesure où ces groupes sont affectés de manière disproportionnée par les conséquences de la crise et où leur voix est rarement entendue au sein de ces instances de décision.
- ▶ Les organisations syndicales devraient pratiquer le dialogue social avec les gouvernements et les organisations d'employeurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures de SST pour le télétravail.

**6.2.3 Agenda du travail décent****Création d'emplois**

- ▶ Les organisations syndicales devraient veiller à ce que les gouvernements accentuent leurs efforts pour créer des emplois décents dans l'économie formelle, tant dans les grandes entreprises que dans les PME, en particulier en direction des femmes, des jeunes et des travailleurs migrants.

**Droits au travail**

- ▶ Les organisations syndicales devraient militer en faveur de l'adoption de lois qui protègent les droits au travail des employés en sous-traitance.
- ▶ Les organisations syndicales devraient faire pression sur les gouvernements afin que les réformes politiques liées au COVID-19 ne privent pas les travailleurs de leurs droits ou ne portent pas atteinte à ces droits.
- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir l'importance permanente des inspections du travail et veiller à ce qu'elles soient menées en toute sécurité et en temps et en heure, sans interruptions inutiles.

**Protection sociale**

- ▶ Les organisations syndicales devraient collaborer avec les gouvernements, dans le cadre de leurs efforts de maîtrise du COVID-19 mais aussi sur le long terme, afin de parvenir à une législation qui garantisse le droit au congé de maladie et l'accès gratuit aux soins pour tous les travailleurs quel que soit leur statut d'emploi ou leur statut migratoire.
- ▶ Les organisations syndicales devraient militer en faveur de conditions de vie pour les travailleurs migrants qui permettent à court terme le respect des mesures de distanciation sociale et améliorent la qualité de vie de ces travailleurs sur le long terme.

**Dialogue social**

- ▶ Les organisations syndicales devraient promouvoir l'utilisation de mécanismes de consultation tripartite au niveau national afin d'intégrer la consultation des partenaires sociaux au processus de planification et de mise en œuvre des mesures de relance post-COVID-19, notamment au sein des comités de relance tripartites.
- ▶ Les organisations syndicales devraient inciter et aider les gouvernements et les autres partenaires sociaux à créer un environnement propice au dialogue social dans lequel les partenaires sociaux peuvent partager leur expérience et exprimer librement leurs besoins pour affronter les conséquences sociales et économiques de la pandémie.





# Annexe 1 Questionnaire

## COVID-19 et ODD 8

### Enquête d'opinion d'ACTRAV auprès des organisations syndicales

---

Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT lance une enquête afin de recueillir le point de vue des organisations syndicales sur l'impact probable du COVID-19 sur le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Cette enquête porte uniquement sur l'ODD 8 et plus spécifiquement sur **quatre** des **neuf** indicateurs pour lesquels l'OIT est l'institution dépositaire <sup>85</sup>.

Le but de cette enquête est de donner aux organisations de travailleurs la possibilité d'exprimer leur point de vue sur la façon dont le COVID-19 va affecter la croissance économique et les emplois décents et d'indiquer comment elles veillent à ce que les ODD continuent de faire partie intégrante des mesures de réponse des gouvernements au COVID-19 à court et long terme.

L'enquête fournira à ACTRAV les informations nécessaires sur les réponses des organisations syndicales, les lacunes à combler et les opportunités de soutien politique et technique. Les résultats seront très utiles à ACTRAV pour adapter son action en faveur du Programme 2030 dans le contexte du COVID-19 et au-delà.

- ▶ L'enquête comprend **six** questions (en incluant celles portant sur l'organisation) et devrait vous demander une dizaine de minutes pour y répondre.
- ▶ Tous les répondants resteront anonymes. L'enquête se déroulera sur une durée de 14 jours avec possibilité de prolongation.

#### 1. Niveau organisationnel du syndicat. Veuillez sélectionner uniquement la réponse la plus appropriée.

- National
- Régional
- Sous-régional
- Mondial

#### 2. Selon vous, d'une manière générale, comment la pandémie de COVID-19 va-t-elle affecter la mise en œuvre de l'ODD 8 dans votre pays? Veuillez sélectionner uniquement la réponse la plus appropriée.

- Positivement: cela deviendra une priorité
- Négativement: cela ne deviendra pas du tout une priorité

---

<sup>85</sup> Les institutions dépositaires sont responsables de la collecte des données auprès des Etats Membres, de la compilation des données internationalement comparables et du renforcement des capacités statistiques nationales.

- Ni l'un ni l'autre
- Trop tôt pour se prononcer

**3. Selon vous, d'une manière générale, quel sera l'impact le plus probable de la pandémie de COVID-19 sur l'action de votre organisation en faveur des ODD? Veuillez sélectionner uniquement la réponse la plus appropriée.**

- Elle gagnera en importance
- Elle perdra en importance
- Elle ne changera pas
- Trop tôt pour se prononcer

**4. Selon vous, quel sera l'impact probable de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des indicateurs suivants? Veuillez sélectionner uniquement la réponse la plus appropriée.**

*Cible 8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.*

- En bonne voie et sera atteinte
- Plutôt en bonne voie et sera atteinte
- Moyennement en bonne voie et la moitié des objectifs seront atteints
- Plutôt pas en bonne voie et moins de la moitié des objectifs seront atteints
- Pas du tout en bonne voie et aucun des objectifs ne sera probablement atteint
- Sans opinion

*Indicateur 8.5.1. Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap*

- En bonne voie et sera atteint
- Plutôt en bonne voie et sera atteint
- Moyennement en bonne voie et la moitié des objectifs seront atteints
- Plutôt pas en bonne voie et moins de la moitié des objectifs seront atteints
- Pas du tout en bonne voie et aucun des objectifs ne sera probablement atteint
- Sans opinion

*Indicateur 8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap à l'échelle des régions*

- En bonne voie et sera atteint
- Plutôt en bonne voie et sera atteint



- Moyennement en bonne voie et la moitié des objectifs seront atteints
- Plutôt pas en bonne voie et moins de la moitié des objectifs seront atteints
- Pas du tout en bonne voie et aucun des objectifs ne sera probablement atteint
- Sans opinion

*Cible 8.6. D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation*

- En bonne voie et sera atteinte
- Plutôt en bonne voie et sera atteinte
- Moyennement en bonne voie et la moitié des objectifs seront atteints
- Plutôt pas en bonne voie et moins de la moitié des objectifs seront atteints
- Pas du tout en bonne voie et aucun des objectifs ne sera probablement atteint
- Sans opinion

*Cible 8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes*

- En bonne voie et sera atteinte
- Plutôt en bonne voie et sera atteinte
- Moyennement en bonne voie et la moitié des objectifs seront atteints
- Plutôt pas en bonne voie et moins de la moitié des objectifs seront atteints
- Pas du tout en bonne voie et aucun des objectifs ne sera probablement atteint
- Sans opinion

*Cible 8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire*

- En bonne voie et sera atteinte
- Plutôt en bonne voie et sera atteinte
- Moyennement en bonne voie et la moitié des objectifs seront atteints
- Plutôt pas en bonne voie et moins de la moitié des objectifs seront atteints
- Pas du tout en bonne voie et aucun des objectifs ne sera probablement atteint
- Sans opinion

**5. Selon vous, dans quels domaines se situent les principales problématiques de transformation liées aux ODD dans votre pays? Veuillez classer les domaines du plus au moins problématique.**

- Emploi et travail décent
- Inégalités de salaires et de revenus
- Chômage des femmes et des jeunes
- Niveau élevé d'informalité
- Protection sociale
- Travail des enfants
- Tous ces domaines
- Aucun de ces domaines (merci d'expliquer votre réponse ci-dessous)

**6. D'une manière générale, comment le COVID-19 va-t-il affecter les piliers du travail décent ci-dessous? Veuillez expliciter votre réponse.**

**6.1. Promotion de l'emploi**

- Positivement: cela deviendra une priorité
- Négativement: cela ne deviendra pas du tout une priorité
- Ni l'un ni l'autre
- Sans opinion/Trop tôt pour se prononcer

**6.2. Droits au travail**

- Positivement: cela deviendra une priorité
- Négativement: cela ne deviendra pas du tout une priorité
- Ni l'un ni l'autre
- Sans opinion/Trop tôt pour se prononcer

**6.3. Protection sociale**

- Positivement: cela deviendra une priorité
- Négativement: cela ne deviendra pas du tout une priorité
- Ni l'un ni l'autre
- Sans opinion/Trop tôt pour se prononcer

**6.4. Dialogue social**

- Positivement: cela deviendra une priorité
- Négativement: cela ne deviendra pas du tout une priorité
- Ni l'un ni l'autre
- Sans opinion/Trop tôt pour se prononcer

ISBN: 978-92-2-033831-5



9 789220 338315